



l'enseignement supérieur Culture

www.culture.gouv.fr

Architecture et patrimoines / Arts plastiques / Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles /
Cinéma, audiovisuel, multimédia / Livre / Gestion et médiation



Sommaire

- 6 ■ Architecture et patrimoines
 - 7 ■ Architecture
 - 12 ■ Musées
 - 14 ■ Archéologie
 - 15 ■ Archives
 - 18 ■ Métiers du patrimoine dans la fonction publique

- 20 ■ Arts plastiques : beaux-arts, arts visuels, design, communication, métiers d'art

- 28 ■ Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles

- 36 ■ Cinéma, audiovisuel, multimédia

- 40 ■ Livre : bibliothèques, documentation, édition, librairie

- 44 ■ Gestion et médiation

- 46 ■ La carte de l'enseignement supérieur Culture

- 48 ■ Adresses utiles



Ce document a été réalisé par les services du ministère de la culture et de la communication. Il est en ligne sur le site : www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formations
Ministère de la culture et de la communication
 3, rue de Valois
 75033 Paris Cedex 01
 Standard : 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr

L'enseignement supérieur préparant aux métiers des arts et de la culture relève principalement du ministère de la culture et de la communication dans les domaines de l'architecture et du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Cependant, des disciplines telles que l'archéologie, les archives, le livre, la gestion et la médiation culturelles, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère, emploient un nombre important de professionnels, formés pour l'essentiel par les universités.

Enfin, différentes écoles relevant du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle et de l'audiovisuel, la presse, la communication, le multimédia.

Cette brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large, au premier rang duquel les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles.

L'édition 2009, comme les précédentes, donne par conséquent la place qui lui revient à chacune des trois filières : Culture, Enseignement supérieur et secteur privé.

Mais les domaines où agit le ministère de la culture et de la communication en tant que certificateur et qui composent l'enseignement supérieur Culture sont éclairés d'un jour particulier, notamment sous l'angle de la relation aux métiers, de l'action internationale dans le contexte de l'intégration dans le LMD et du développement de la recherche.

Avec 35 000 étudiants, près de 130 établissements et plus de 40 diplômes, l'enseignement supérieur Culture constitue une réalité bien vivante et qui contribue pour une large part à l'attractivité de notre territoire. En témoigne le nombre important d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans ces écoles.

Le grand mouvement vers l'intégration européenne, inauguré par la réforme des études d'architecture selon le schéma licence-master-doctorat en 2005, prolongé par l'intégration des écoles du patrimoine, bientôt rejointes par les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et par les écoles supérieures d'arts plastiques, devrait encore accroître ce phénomène.

Les coopérations entre écoles au plan international, déjà nombreuses, vont s'en trouver renforcées, et ce au profit de la circulation des idées et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Ce sont autant de promesses de renouvellement des idées et des formes et de la capacité de nos enseignements à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles des sociétés ouvertes à la diversité où nous vivons désormais.

L'enseignement supérieur Culture

L'enseignement supérieur Culture compte environ 35 000 étudiants, emploie plusieurs milliers d'enseignants – le plus souvent des professionnels en activité – et délivre plus de 40 diplômes nationaux.

Il est composé de 128 établissements placés sous la tutelle ou le contrôle pédagogique du ministère de la culture et de la communication : 41 établissements publics et 87 établissements à statut territorial ou associatif.

Chaque année, des milliers de jeunes issus de ces formations, architectes, plasticiens, designers, photographes, affichistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, restaurateurs, historiens de l'art, conservateurs... s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant des savoirs pratiques et théoriques de haut niveau.

Les cinq domaines qui le composent, les établissements, les effectifs

ARCHITECTURE

19 000 étudiants dans 20 écoles nationales supérieures d'architecture (6 en Île-de-France et 14 en région), auxquelles s'ajoute l'école de Chaillot, département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

PATRIMOINES

1 500 étudiants dans 2 écoles, l'École du Louvre et l'Institut national du patrimoine.

ARTS PLASTIQUES

10 000 étudiants dans 58 écoles supérieures d'art, 48 écoles territoriales et 10 Établissements publics, parmi lesquels l'école nationale supérieure des beaux-arts, l'école nationale supérieure des arts décoratifs de Paris, l'école supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, l'école nationale supérieure de la photographie, le Fresnoy, l'école européenne supérieure de l'image à Angoulême et Poitiers, la Villa Arson à Nice, etc.

SPECTACLE VIVANT (MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, CIRQUE, MARIONNETTES, ARTS DE LA RUE)

4 500 étudiants dans 45 écoles et centres de formation d'interprètes et d'enseignants, dont les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon, le conservatoire national supérieur d'art dramatique, l'école de danse de l'Opéra de Paris, plusieurs écoles supérieures de musique, théâtre, danse, marionnettes et cirque, les centres de formation aux métiers techniques du spectacle, etc.

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

250 étudiants dans 2 écoles, La fémis et l'École supérieure de l'audiovisuel et du numérique à l'Ina.

Caractéristiques et actualité du corpus

LA VISÉE PROFESSIONNELLE ET LES RÉSULTATS DE L'INSERTION

Les cursus, le plus souvent en cinq ans, allient une dimension professionnelle incontestée et des savoirs théoriques approfondis qui, ensemble, les inscrivent dans l'espace de l'enseignement supérieur.

10 000 diplômés arrivent chaque année sur le marché du travail. Tant les études sectorielles que celles menées par le Secrétariat général tous secteurs confondus ont établi un taux d'insertion de 75 à 80 % à trois ans du diplôme et dans le champ du diplôme, avec pour 90 % des diplômés, un délai de moins d'une année dans l'accès au premier emploi.

<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>, rubrique publications, collection culture chiffres, *L'insertion professionnelle des diplômés des établissements supérieurs de la culture*, juillet 2009.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

Il s'inscrit dans le contexte de l'intégration des formations et des diplômes dans le LMD, qui se situe aux niveaux licence et master pour la plupart des diplômés. Le doctorat d'architecture est le seul doctorat à ce jour, mais la recherche se développe dans l'ensemble des secteurs.

Le ministère publie, dans le numéro 120 de *Culture & Recherche*, un dossier sur la recherche dans l'enseignement supérieur Culture.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr.htm>, été 2009.

LES ÉCHANGES ET L'ACTION INTERNATIONALE

Les coopérations sont nombreuses avec des écoles analogues en Europe et au-delà, avec des universités françaises et européennes, des écoles d'ingénieurs, de gestion, des écoles doctorales, etc.

Chaque année, un grand nombre d'étudiants Culture bénéficient de ces coopérations inter-écoles, notamment dans le secteur de l'architecture où la mobilité est très développée.

LES ACTIONS DE DIVERSIFICATION SOCIALE ET CULTURELLE

Les établissements développent des actions de diversification sociale et culturelle dans l'accès aux études. Plusieurs opérations de cette nature ont vu le jour dans différents domaines de formation – arts plastiques, patrimoine, cinéma – et à partir de la rentrée 2009, dans le domaine de l'architecture avec le programme « Égalité des chances en écoles nationales supérieures d'architecture ». Le communiqué de presse de l'opération se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.mecenat.culture.gouv.fr/pdf/actu/2009/091013CP-archi.pdf>



ENSA DE NANTES, ARCHITECTES ANNE LACATON ET JEAN-PHILIPPE VASSAL, © PHILIPPE RUVAULT, 2009 — ENSA DE VERSAILLES — ÉCOLE DU LOUVRE, © MATHILDE LEDUR — © ARCHIVES NATIONALES — CANDIDATES AU CONCOURS « RESTAURATEUR DU PATRIMOINE », © JNP, GHYSLAIN VANNESTE

ARCHITECTURE

Les métiers de l'architecte

L'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture rappelle que l'architecture est une expression de la culture et que ses interventions sont d'intérêt public.

Les missions de l'architecte sont riches et variées. Elles vont de la conception et la réalisation de bâtiments aux interventions sur la ville et le territoire.

L'architecte est un concepteur de projets. Projets de constructions, d'aménagements, d'urbanisme, de réhabilitations... Ces projets peuvent résulter d'une commande privée de gré à gré ou d'un concours public. L'architecte les réalise pour le compte d'un maître d'ouvrage et veille au respect de l'enveloppe budgétaire et des réglementations en termes de sécurité, de structures et de mise en œuvre de la construction.

Le maître d'ouvrage peut être extrêmement varié : particulier, entreprise, propriétaire institutionnel, professionnel de l'immobilier, société d'économie mixte ou organismes HLM, collectivités publiques : État ou collectivités territoriales...

De même, les partenaires de l'architecte pour la réalisation des projets sont multiples : ingénieurs, paysagistes, urbanistes, ouvriers, économistes, sociologues, plasticiens, etc.

La loi de 1977 précise que le port du titre d'architecte, le droit de s'inscrire à un tableau régional de l'ordre, ainsi que la faculté d'exercer la profession à titre libéral sont réservés aux architectes titulaires du diplôme d'État d'architecte (DEA) - ou d'un diplôme reconnu équivalent -, qui sont également titulaires de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), ainsi qu'aux titulaires du diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) - qui a cessé d'être délivré le 31 décembre 2007.

En France, l'intervention de l'architecte est obligatoire pour les constructions de plus de 170 mètres carrés.

Les 20 écoles nationales supérieures d'architecture

placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication

Étudier dans les écoles nationales supérieures d'architecture

La formation initiale des architectes est dispensée dans 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Six d'entre elles sont en Île-de-France et quatorze en région.

Cette formation mène au diplôme d'État d'architecte (DEA). Elle allie les enseignements de la théorie et de la pratique du projet architectural et du projet urbain aux enseignements concernant l'histoire et la théorie de l'architecture et de la ville, la représentation de l'architecture, les sciences et techniques pour l'architecture, l'expression artistique, l'histoire et la théorie de l'art, les sciences humaines et

sociales pour l'architecture ainsi que les théories de l'urbanisme et du paysage.

CURSUS ET DIPLÔMES

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur, structurés en trois cycles sur la base du LMD (licence, master, doctorat). Les enseignements sont dispensés au sein d'unités d'enseignement semestrielles, conférant des crédits européens (ECTS).

→ Un premier cycle d'études d'une durée de trois ans mène au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence (DEEA). Les titulaires du DEEA ont vocation à être employés par des agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure ou de design, des bureaux d'études et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des sociétés d'aménagement.

→ Un deuxième cycle d'études d'une durée de deux ans mène au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (DEA). Le DEA permet d'accéder, outre la conception, à toutes les fonctions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'urbanisme et d'aménagement en qualité de salarié. Les architectes diplômés d'État peuvent également devenir agents publics de l'État ou des collectivités territoriales, pratiquer l'architecture d'intérieur, ou exercer des missions de conseil pour le compte de l'État, de particuliers ou de collectivités territoriales.

→ À l'issue du 2^e cycle, une formation complémentaire d'une durée d'un an pouvant être suivie à tout moment de la vie professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). La HMONP permet à l'architecte d'endosser les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre selon les dispositions de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Il existe également d'autres formations de deuxième cycle organisées par les écoles nationales supérieures d'architecture, conjointement avec des universités, qui conduisent à des masters à dominante professionnelle ou de recherche.

→ Un troisième cycle qui mène :

- à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) dont il existe quatre mentions d'une durée de un à deux ans : architecture et risques majeurs, architecture et projet urbain, maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : formulation de la commande et conduite de projet, architecture et patrimoine.
- au doctorat en architecture préparé en trois ans au sein des unités de recherche. Une dizaine d'ENSA, en partenariat avec des écoles doctorales, peuvent inscrire des architectes diplômés d'État en vue de l'élaboration d'une thèse et délivrer, conjointement avec les universités, des doctorats en architecture.

Les ENSA proposent également d'autres formations dans les domaines de l'architecture, conduisant à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ou à des diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA), dans des domaines spécialisés tels que la scénographie, le design, l'architecture navale, les constructions parasismiques.

DOUBLE CURSUS

Par ailleurs, sept ENSA ont établi des partenariats avec de grandes écoles d'ingénieurs afin d'offrir une double formation pour les étudiants inscrits en écoles d'architecture ou en écoles d'ingénieurs, menant à un double diplôme en sept années d'études minimum.

Les étudiants qui souhaitent suivre cette double formation doivent faire preuve d'aptitudes scientifiques particulières et suivre des enseignements complémentaires de mise à niveau dans leurs écoles respectives.

DIPLÔME DE PAYSAGISTE DPLG

La formation conduisant au diplôme de paysagiste DPLG est dispensée par les deux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux et de Lille. Cette formation est accessible par concours commun aux titulaires d'un diplôme de niveau bac +2, en association avec l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, placée sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Un projet de réforme de ce cursus est en cours afin de lui permettre de répondre à l'exigence d'harmonisation de l'enseignement supérieur au niveau européen et d'intégrer la structuration du cursus en LMD.

RECHERCHE ET FORMATION À LA RECHERCHE

Une quarantaine d'unités de recherche travaillent depuis longtemps dans les ENSA sur des thèmes liés à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage et sont à l'origine de productions scientifiques reconnues. Leurs équipes sont composées en majorité d'enseignants des écoles et de doctorants, de chercheurs du ministère de la culture et de la communication et du CNRS (dans le cadre d'unités mixtes de recherche - UMR). Elles coopèrent avec des laboratoires universitaires et des organismes de recherche technique français et étrangers et s'insèrent progressivement dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en cours de constitution.

Ces unités de recherche assurent une initiation et une préparation à la recherche au cours des premier et deuxième cycles d'enseignement, puis une formation spécifique à la recherche à travers l'encadrement de la formation doctorale en architecture. Depuis la mise en œuvre de la réforme LMD, neuf ENSA ont d'ores et déjà été habilitées à délivrer, conjointement avec l'établissement support des écoles doctorales auxquelles elles sont rattachées, un doctorat en architecture.

Alsace

ENSA de Strasbourg
8, boulevard du Président Wilson
BP 37 - 67068 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 25 35
www.strasbourg.archi.fr

Aquitaine

ENSA et de paysage de Bordeaux
Domaine de Raba
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 57 35 11 00
www.bordeaux.archi.fr

Auvergne

ENSA de Clermont-Ferrand
71, boulevard Côte Blatin
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr

Bretagne

ENSA de Bretagne
44, boulevard de Chézy
CS 16427 - 35064 Rennes
Tél. : 02 99 29 68 00
www.rennes.archi.fr

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les ENSA de Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg proposent une formation professionnelle continue diplômante aux salariés engagés dans la vie active dans le domaine de l'architecture, de la construction, de l'aménagement de l'espace, leur permettant d'obtenir les diplômes du cursus de l'enseignement de l'architecture selon un emploi du temps aménagé. Le 1^{er} et le 2^e cycles comprennent chacun 4 semestres et conduisent au diplôme d'études en architecture et au diplôme d'État d'architecte.

Pour l'admission en 1^{er} cycle, le postulant doit justifier d'une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, d'une durée variable selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle. Dans tous les cas, elle comprend l'équivalent d'au moins trois années à plein temps dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte. Les postulants doivent, en outre, satisfaire à des épreuves d'admissibilité destinées à évaluer leurs aptitudes.

Chaque année, entre 150 et 200 personnes profitent ainsi de la possibilité d'obtenir le DEEA et le DEA tout en poursuivant leur activité professionnelle.

Île-de-France

ENSA de Paris-Belleville
60, boulevard de la Villette
75019 Paris
Tél. : 01 53 38 50 00
www.paris-belleville.archi.fr

ENSA de Paris-Malaquais
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 55 04 56 50
www.paris-malaquais.archi.fr

ENSA de Marne-la-Vallée
10-12, avenue Blaise Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 84 00
www.marnelavallee.archi.fr

ENSA de Paris-Val-de-Seine
3/15, quai Panhard et Levassor
75013 Paris
Tél. : 01 72 69 63 00
www.paris-valdeseine.archi.fr

ENSA de Versailles
Petites Écuries du Roy
5, avenue de Sceaux - BP 674
BP 20674 - 78006 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 07 40 00
www.versailles.archi.fr

ENSA de Paris-La Villette
144, rue de Flandre
75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr

Languedoc-Roussillon

ENSA de Montpellier
179, rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05
Tél. : 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr

Lorraine

ENSA de Nancy
2, rue Bastien Lepage
BP 40435 - 54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 81 00
www.nancy.archi.fr

Midi-Pyrénées

ENSA de Toulouse
83, rue Aristide Maillol
BP 1329 - 31106 Toulouse Cedex
Tél. : 05 62 11 50 50
www.toulouse.archi.fr

Nord-Pas-de-Calais

ENSA et de paysage de Lille
2, rue Verte - Quartier de l'Hôtel de Ville
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

Haute-Normandie

ENSA de Normandie
27, rue Lucien Fromage
BP 04 - 76161 Darnétal Cedex
Tél. : 02 32 83 42 00
www.rouen.archi.fr

Pays-de-la-Loire

ENSA de Nantes
6, Quai François Mitterrand
BP 16202 - 44262 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 16 01 21
www.nantes.archi.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

ENSA de Marseille
184, avenue de Luminy
Case 924 - 13288 Marseille Cedex 09
Tél. : 04 91 82 71 00
www.marseille.archi.fr

Rhône-Alpes

ENSA de Grenoble
60, avenue de Constantine
BP 2636 - 38036 Grenoble Cedex 02
Tél. : 04 76 69 83 00
www.grenoble.archi.fr

ENSA de Lyon
3, rue Maurice Audin
BP 170 - 69512 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 78 79 50 50
www.lyon.archi.fr

ENSA de Saint-Étienne
1, rue Buisson - BP 94
42003 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 42 35 42
www.st-etienne.archi.fr

Deux autres écoles délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes d'architecte délivrés dans les ENSA (diplôme d'État et habilitation) :

Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg
établissement public relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 14 47 00
www.insa-france.fr

École spéciale d'architecture (ESA)
établissement privé
254, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél. : 01 40 47 40 47
www.esa-paris.fr

Concours de la fonction publique de l'État

Les architectes et urbanistes de l'État ont vocation à occuper des emplois de nature technique, scientifique, administrative, économique, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine, généralement dans des services déconcentrés de l'État (essentiellement les services départementaux de l'architecture et du patrimoine et les directions départementales de l'équipement) ou dans des services d'administration centrale.

Le concours comporte deux options : «urbanisme et aménagement» et «patrimoine architectural, urbain et paysager». Il est suivi d'une formation d'un an commune aux deux options. Cette formation est conjointement assurée par l'École nationale des Ponts et Chaussées et le Centre des hautes études de Chaillot.

La préparation au concours des architectes et urbanistes de l'État est ouverte aux titulaires d'un diplôme d'architecte. Elle est actuellement dispensée dans quelques écoles nationales supérieures d'architecture.

Concours des architectes et urbanistes de l'État (AUE)

→ Pour plus d'informations sur les AUE, voir la présentation de l'École de Chaillot sur le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine www.citechailot.fr (rubrique La Cité → les départements). Contact à l'École de Chaillot : Séverine Boursin sboursin@citechailot.fr Tél. : 01 58 51 52 94

Concours d'enseignant en École nationale supérieure d'architecture

Les enseignants des écoles d'architecture sont recrutés par voie de concours. Pour être admis à concourir, les postulants doivent être titulaires d'un doctorat de 3^e cycle ou de diplômes jugés équivalents. Pour accéder au corps des professeurs des écoles d'architecture, il faut être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou, à défaut, justifier de titres, diplômes, travaux ou qualifications adéquats.

Concours des architectes en chef des monuments historiques (ACMH)

Recrutés par un concours d'État, les architectes en chef des monuments historiques sont nommés par le ministère de la culture et de la communication dans une circonscription où ils assument un rôle de conseil auprès du ministre pour «la mise en œuvre des actions qui tendent à protéger, à conserver et à faire connaître le patrimoine architectural de la France» (article 3-II du décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007).

Par ailleurs, ils assurent la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les monuments historiques classés appartenant à l'État dans leur circonscription (article 3-III du décret n° 2007-1405). Ils peuvent aussi exercer leur activité à titre privé sur les monuments n'appartenant pas à l'État (article 5 du décret n° 2007-1405). Sous le contrôle de l'inspection générale des monuments historiques, ils réalisent des études et des projets de restauration et assurent le suivi de leurs chantiers.

→ Pour plus d'informations sur les ACMH www.acmh.info

Concours de la fonction publique territoriale

Architectes voyers de la Ville de Paris

→ Pour plus d'informations sur ce concours : www.paris.fr (rubrique «recrutements et concours»)

Les architectes voyers de la Ville de Paris sont recrutés par concours ouverts aux architectes. Ils traitent des dossiers de permis de construire, des projets de différentes opérations d'aménagement tant dans le cadre des ZAC qu'en secteur diffus. Dans les agences d'études d'architecture, ils sont chargés de tous les problèmes concernant les équipements de la ville.

À la direction de l'aménagement urbain et de la construction, à la direction de la voirie et des déplacements et à la direction des parcs, jardins et espaces verts, ils étudient les dossiers liés à l'environnement, aux espaces publics et à la réglementation.

Ingénieurs des collectivités territoriales

Les architectes peuvent se présenter au concours d'ingénieurs des collectivités territoriales.

Ces derniers exercent leurs fonctions dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement rural ou urbain, de l'environnement, de l'informatique ou tout autre domaine à caractère scientifique ou technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale.

→ Pour plus d'informations sur ce concours www.cnfpt.fr

Organismes de formation permanente et de spécialisation

Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau

Les Grands Ateliers
Boulevard de Villefontaine
BP 43 - 38092 Villefontaine
Tél. : 04 74 96 88 70
www.lesgrandsateliers.fr

Issus d'une réflexion sur la pédagogie et sur la connexion de l'enseignement avec le monde de la recherche et le monde professionnel et industriel, les Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau visent à associer des compétences et à décloisonner les métiers.

Les Grands Ateliers sont un site d'expérimentation qui regroupe les potentiels pédagogiques et de recherche de plusieurs établissements : écoles d'architecture, écoles d'art, écoles d'ingénieurs, centre scientifique et technique du bâtiment, Epida (établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau).

Ils offrent un lieu où les étudiants en architecture, les élèves-ingénieurs et les étudiants des écoles d'art peuvent se rencontrer et travailler ensemble sur des maquettes à grande échelle et avec différents matériaux : béton, bois, métal, plâtre, polymère, terre, verre, etc.

École de Chaillot

Le Centre des hautes études de Chaillot (Cedhec), plus connu sous l'appellation d'École de Chaillot, est le département Formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Il propose quatre types d'activités :

→ Le cycle d'études spécialisées forme en deux ans à raison de deux jours de cours tous les 15 jours des architectes qui recherchent une spécialisation dans le domaine de la conservation, la restauration, la mise en

valeur, la transformation et la réutilisation des édifices et des centres anciens.

Couvrant l'ensemble du champ architectural, urbain et paysager, cette formation transmet les connaissances historiques, culturelles, techniques, administratives et législatives nécessaires. Elle permet d'acquérir des connaissances indispensables pour le concours d'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) et celui d'architecte et urbaniste de l'État (AUE). Cette formation mène à un diplôme national de l'enseignement supérieur au niveau post-master : le diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) mention «architecture et patrimoine».

→ Conjointement avec l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) agissant pour le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, il organise, pour le compte du ministère de la culture et de la communication la formation post-concours d'une année des architectes et urbanistes de l'État (voir page 10).

→ Il conçoit et met en œuvre à l'étranger, en liaison avec des instituts ou des universités, des cours spécialisés dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager. Il participe également à des missions de conseil et d'expertise à la demande de gouvernements ou pour le compte d'organisations internationales.

→ Fort de son expérience dans le secteur de l'architecture et du patrimoine, le centre met en œuvre de nouvelles formations, à destination du grand public, des enseignants et chercheurs, des élus, des professionnels de la maîtrise d'ouvrage, etc.

ADRESSE UTILE

Ministère de la culture et de la communication
Direction de l'architecture et du patrimoine
Sous-direction de l'enseignement de l'architecture,
de la formation et de la recherche
Bureau des enseignements de l'architecture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 58 (secrétariat)
www.culture.gouv.fr

École de Chaillot (CEDHEC)
Cité de l'architecture et du patrimoine
1, place du Trocadéro et du 11 novembre
75116 Paris
Tél. : 01 58 51 52 94
www.citechailot.fr

Les métiers des musées de France

Les activités scientifiques des musées de France – sauvegarde, étude, présentation et partage des collections – sont assurées sous la responsabilité d'un personnel scientifique issu des corps et cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine et des attachés de conservation, professionnels qui ont vocation à assurer la direction des musées. Ces activités scientifiques recouvrent un très large champ d'activités : étude des œuvres et leur inventaire, présentation permanente ou temporaire des collections, propositions d'acquisition, commissariat d'expositions, définition des politiques vis-à-vis des publics (ateliers, édition d'ouvrages, création d'outils multimédia)... Des professionnels exerçant des métiers spécifiques concourent à la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions : régisseur (inventaire et mouvements d'œuvres, conservation préventive), documentaliste (bibliothèque, documentation), métiers de la médiation (activités d'éducation, de transmission et de développement des publics touchant aussi bien leur conception que leur mise en œuvre).

Enfin, pour garantir l'ouverture des salles au public, assurer la sécurité des personnes, des collections et des bâtiments, communiquer au mieux sur l'ensemble des événements se déroulant en leur sein, rechercher des partenaires mécènes et administrer l'ensemble de ces activités, d'autres acteurs, de la sécurité incendie, de la sûreté, de la communication, de l'administration et des finances, contribuent à la vie des musées.

Le bon fonctionnement d'un musée requiert également l'intervention régulière, sans que les personnes soient forcément attachées à l'institution, de prestataires hautement qualifiés : professionnels de la conservation-restauration en conservation préventive et restauration, architectes, guides et conférenciers agréés. Par ailleurs, un musée peut être amené à travailler avec des artistes (plasticiens, musiciens...), des métiers du multimédia et de l'édition et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui font vivre un territoire.

Les musées de France

Répartis sur tout le territoire, ce sont 1211 musées qui répondent à l'appellation de musées de France, selon les termes de la loi du 4 janvier 2002, « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Cette définition recouvre une extrême diversité dans les types de collections comme dans les démarches patrimoniales. Collections d'histoire naturelle, d'archéologie et d'ethnologie, de sciences et techniques, d'histoire, de beaux-arts, voire maisons d'artistes, sites d'habitat ou de production industrielle, écomusées... la liste est longue, et surtout s'enrichit et évolue constamment. Le musée est ouvert, irrigué par son territoire, acteur de son développement.

De toutes les institutions patrimoniales, le musée représente le champ d'investigation, d'expression professionnelle le moins contraint a priori : autant les méthodologies d'intervention sont formellement régies (livre IV du code du patrimoine), autant leur champ d'application requiert de l'inventivité.

Par rapport aux missions permanentes de toute institution patrimoniale – conserver, restaurer, étudier, enrichir et valoriser les fonds – le musée est probablement autour des deux grands pôles qui le fondent – les collections et les publics – le lieu par excellence où se concilient au quotidien le plus large spectre d'activités, de la conservation à la médiation vis-à-vis des publics. Celles-ci sont formalisées dans un projet scientifique et culturel que chaque établissement propose, puis met en œuvre.

Les musées de France, par la qualité de leur ancrage territorial, jouent un rôle essentiel dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire.

Accès aux métiers des musées

Les musées de France représentant des institutions réparties sur tout le territoire, ils répondent à une très grande diversité de statuts, dépendant de l'État, de collectivités territoriales ou d'associations d'intérêt public. De ce fait, les professionnels qui souhaitent exercer l'ensemble des métiers évoqués ci-dessus, relèvent soit de la fonction publique de l'État, soit de la fonction publique territoriale (principalement villes, intercommunalités et conseils généraux), soit du droit privé à titre salarié ou libéral. Dans les musées de France relevant des fonctions publiques, l'accès aux métiers exercés en leur sein dépend de la réussite à un concours. Ceux-ci sont ouverts et consultables :

→ pour la fonction publique de l'État :

<https://concours.culture.gouv.fr/prelude/main.htm>

→ pour la fonction publique territoriale, filière culturelle :

www.cnfpt.fr dans la rubrique concours

À l'intérieur de chacune de ces filières, il existe différents corps ou cadres d'emploi auxquels sont confiées des missions avec des responsabilités de nature différente. L'accès à chacun de ces concours requiert, par conséquent, un niveau de formation initiale plus ou moins élevé.

Les collections des musées recouvrant un large champ de disciplines, les domaines concernés en formation initiale peuvent donc être variés (sciences de la vie et de la terre, histoire, histoire de l'art, ethnologie, archéologie, sciences et techniques etc.)

Les enseignements spécialisés délivrés par l'École du Louvre et aussi par des universités permettent de se former et de se préparer aux métiers scientifiques des musées.

Le site de l'Institut national d'histoire de l'art présente un bon panorama de certaines de ces formations : www.inha.fr



L'École du Louvre est un établissement d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Elle dispense un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations qu'elle fonde principalement sur l'étude de leurs témoignages matériels, ainsi qu'un enseignement de techniques de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel.

CONDITIONS D'ADMISSION

→ 1^{ère} année de 1^{er} cycle : baccalauréat ou diplôme équivalent et réussite au test probatoire d'entrée. Le test a lieu chaque année fin mars. Les inscriptions se font de décembre à février.

→ En cours de 1^{er} cycle : par équivalence (Licence 2 et licence 3 d'histoire de l'art).

→ 1^{ère} année de 2^e cycle : diplôme de 1^{er} cycle avec 14 de moyenne au cours de spécialité de 3^e année ou par équivalence (licence d'histoire de l'art avec minimum 12/20 de moyenne, ou master d'histoire de l'art)

→ 2^{de} année de 2^e cycle : diplôme de muséologie de l'École du Louvre ou master 1 d'histoire de l'art ou diplôme reconnu équivalent.

→ 3^e cycle : master 2 d'histoire de l'art, en fonction des résultats obtenus et du sujet envisagé.

Que ce soit en cours de 1^{er} cycle ou en 2^e et 3^e cycles, les admissions par équivalence se font au cas par cas, sur dossier, dans la limite des places disponibles.

CURSUS ET DIPLÔMES

→ 1^{er} cycle : 3 ans d'études sanctionnées par le diplôme de premier cycle de l'École du Louvre (mention de la ou des spécialités choisies).

→ 2^e cycle : 1 ou 2 ans d'études.

La 1^{ère} année du 2^e cycle est sanctionnée par le diplôme de muséologie de l'École du Louvre.

La 2^{de} année du 2^e cycle est sanctionnée par le diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre.

→ 3^e cycle : 3 ans d'études, sanctionnées par le diplôme de recherche approfondie de l'École du Louvre.

→ Classe préparatoire aux concours de la conservation du patrimoine organisés par l'Institut national du patrimoine. 1 an d'études.

École du Louvre
Palais du Louvre
Porte Jaujard
Place du Carrousel
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00
www.ecoledulouvre.fr

ARCHEOLOGIE

Les métiers de l'archéologie

L'archéologie cherche à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Les archéologues sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à interpréter les traces du passé. Une formation théorique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

Les archéologues professionnels sont principalement employés par l'État au sein des services régionaux de l'archéologie ou par divers établissements publics : CNRS, universités, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)... Ils peuvent aussi être recrutés par les collectivités territoriales (régions, départements, communes). Pour les fonctions publiques d'État et territoriale, les recrutements se font par voie de concours.

Formations et diplômes

Les universités

L'enseignement théorique de l'archéologie est assuré pour l'essentiel par les universités. Plusieurs filières sont possibles selon la spécialité envisagée. Dans les universités, l'archéologie est enseignée en tant que discipline à part entière, le plus souvent associée à l'histoire de l'art et à l'histoire. Elle peut l'être également dans les filières scientifiques. Une vingtaine d'universités dispensent de tels enseignements, mais toutes n'offrent pas un ensemble complet de spécialités depuis la préhistoire jusqu'au monde moderne.

Les filières scientifiques des universités forment également aux sciences appliquées à l'archéologie. L'étude du matériel mis au jour lors des fouilles et l'analyse de son environnement nécessitent en effet le recours à de nombreuses disciplines scientifiques : physique, chimie, géologie, botanique, anthropologie, zoologie... Les spécialistes, qui travaillent en étroite collaboration avec les archéologues, sont actuellement formés dans des filières propres à leur spécialité. De nombreuses universités proposent des masters portant sur la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique.

ADRESSE UTILE

**Ministère de la culture
et de la communication
Direction de l'architecture
et du patrimoine
Mission archéologie**
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 77 41
archeologie.dapa@culture.gouv.fr

Les autres formations

L'École du Louvre, l'École des hautes études en sciences sociales et l'École pratique des hautes études dispensent également des enseignements d'archéologie sanctionnés par des diplômes d'État.

L'Institut national du patrimoine (INP) assure une formation spécialisée de 18 mois aux conservateurs stagiaires du patrimoine, reçus au concours. Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme de même niveau (enregistré au niveau II dans le RNCP). L'INP assure également la formation des restaurateurs d'œuvres d'art.

Quelques filières techniques offrent aussi des débouchés dans le secteur de l'archéologie (topographe, photographe, dessinateur...).

Chantiers de fouilles

La participation à un chantier de fouilles constitue la meilleure initiation à l'archéologie. Elle permet de prendre conscience de ce qu'est le travail de terrain et d'acquiescer la pratique fondamentale au fil des différentes phases de la démarche archéologique.

Certains chantiers recrutent des fouilleurs bénévoles et de nombreux amateurs y prennent part chaque année.

Le ministère de la culture et de la communication établit et diffuse chaque année, au mois d'avril, la liste nationale des chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles. Cette liste, ainsi que les conditions matérielles de participation, sont disponibles :

→ sur le site Internet du ministère :

www.culture.gouv.fr/fouilles

→ ou sur demande à :

chantiers-de-fouilles.DAPA@culture.gouv.fr

Ces renseignements sont également disponibles en région auprès des directions régionales des affaires culturelles.

ARCHIVES

Les métiers des archives

Le métier d'archiviste s'appuie sur un cadre réglementaire qui prévoit la collecte et la conservation des archives (tous documents sur tous supports produits dans le cadre d'une institution ou par un particulier) à titre de preuve ou à titre de témoignage pour l'histoire, selon des critères d'utilité pour la gestion du présent et d'utilité pour l'histoire. La méthodologie et les pratiques archivistiques relèvent des mêmes missions fondamentales que les autres métiers de l'information : collecte, tri, traitement, conservation et communication-valorisation ; les convergences des pratiques entre ces métiers se sont renforcées avec les évolutions technologiques (informatisation, normalisation des procédures de traitement et de conservation).

Aujourd'hui, les archivistes assument un éventail de fonctions qui touchent à la fois les domaines administratif, historique et culturel. Les métiers des archives connaissent plusieurs types d'évolutions : formation des professionnels, spécificité du métier d'archiviste dans les métiers des sciences de l'information, rôle de l'harmonisation européenne ; rôle de l'archiviste auprès des producteurs d'archives, publics ou privés, reconnaissance professionnelle ; évolutions technologiques de la production des archives électroniques et de la numérisation des archives ; place des archives dans la société de l'information : « tout virtuel »

et instantanéité de l'accès à l'information ; rôle de l'archiviste dans la société : attentes des publics (citoyens, historiens, médias), types de communication et de restitution publique (« ouvrir les archives sur la ville »), archives et droits de l'homme.

Les archivistes exercent leur métier dans la fonction publique d'État ou territoriale, aux niveaux central et territorial, et aussi dans le privé, comme archivistes d'entreprises. Ils se regroupent dans un réseau animé par la tutelle administrative, les Archives de France (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>) ou par leur association professionnelle, l'association des archivistes français (www.archivistes.org). Ce réseau permet la circulation des informations professionnelles et contribue au développement de pratiques homogènes, prenant en compte les évolutions juridiques, techniques et professionnelles. Les formations initiale et continue des archivistes jouent aussi un rôle fondamental dans la transmission de ces bonnes pratiques et dans la connaissance des évolutions technologiques. Les archives recouvrent une gamme de métiers très diversifiés, dont chacun concourt à la bonne marche des services.

Métiers des archives dans la fonction publique de l'État

Le responsable du service d'archives est un conservateur du patrimoine, spécialité "archives", en général diplômé de l'École nationale des Chartes (diplôme d'archiviste-paléographe) et issu de l'Institut national du Patrimoine (INP). Son rôle est d'animer la politique du service, en gérant une équipe aux compétences très variées, tout en assumant des activités de relations publiques avec les partenaires extérieurs : élus locaux, administrations, chercheurs, public. Il a à la fois un rôle scientifique (coordonner la politique de collecte, de tri des archives, d'élaboration des outils d'accès aux archives, de valorisation des fonds), administratif (gestionnaire d'équipe) et culturel (médiation). Il coordonne des corps de métiers différents occupant une place bien identifiée au sein de l'équipe. Il y a les personnels de documentation : chargés d'études documentaires (catégorie A) et secrétaires de documentation (catégorie B), recrutés par voie de concours. Ces personnels s'occupent, selon les cas, de classement et d'inventaire des fonds ou de médiation culturelle. Les tâches d'accueil du public, de rangement, communication et réintégration de documents sont confiées aux personnels de la filière accueil, surveillance et magasinage : ingénieur des services culturels (A) et technicien des services culturels (B), adjoint technique de surveillance et magasinage. Exercent aussi aux Archives nationales et dans les services d'archives territoriaux, des ouvriers professionnels, maîtres ouvriers et des personnels des métiers d'art de diverses spécialités : photographie, microfilmage et numérisation de documents, reliure de documents anciens et contemporains, dorure sur cuir, moulage de sceaux, restauration spécialisée de collections anciennes et sceaux originaux. En 1992, deux nouveaux corps ont été créés regroupant des personnels de différents services relevant du ministère de la culture et de la communication dont la vocation commune est de restaurer, de préserver des œuvres d'art et de les mettre en valeur : en catégorie A, les chefs de travaux d'art ; en catégorie B, les techniciens d'art. Les restaurateurs sont issus de l'INP ou de formations universitaires (Paris I).

Métiers des archives dans la fonction publique territoriale

Dans les services départementaux et communaux d'archives, à côté des filières administrative et technique se met en place une filière culturelle territoriale comprenant les agents de catégorie A (conservateurs territoriaux du patrimoine ; attachés territoriaux de conservation du patrimoine), de catégorie B (assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine ; assistants territoriaux de conservation du patrimoine ; inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine), et de catégorie C (agents territoriaux qualifiés du patrimoine ; agents territoriaux du patrimoine). Dans le cadre de la formation continue, les Archives de France ont créé en 2008 un parcours professionnalisant d'archives, en partenariat avec le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT). Ce parcours qui s'adresse aux personnels territoriaux sans formation initiale, se compose de 7 modules sur 2 ans, dans la région Grand-Est du CNFPT.

Il existe des référentiels des métiers des archives consultables sur les sites internet des Archives de France et de l'association des archivistes français, cités ci-dessus. On peut aussi y consulter la liste des écoles et universités délivrant des formations et diplômes d'archives (voir ci-après).

→ Pour plus
d'informations
www.cnfpt.fr

LMD et action internationale

À partir de la fin des années 1970, on a assisté à la création de formations archivistiques universitaires, qui délivrent des diplômes spécialité archives de différents niveaux (licence, DESS). Avec l'harmonisation européenne et la création du LMD, les formations universitaires déjà existantes et les plus récentes y compris l'École nationale des Chartes sont passées à la délivrance des diplômes de licence et masters professionnels 1 et 2. Aujourd'hui, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines travaille à la création d'un doctorat en archivistique. En aucun cas, ces diplômes ne permettent l'accès direct au métier de conservateur et les diplômés devront passer le concours de l'INP s'ils veulent exercer comme conservateur du patrimoine. Ils ont aussi vocation à présenter les concours de la fonction publique territoriale ou à intégrer le privé. Les étudiants formés par ces universités sont destinés à occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans les secteurs public ou privé : recrutement par concours (secteur public) ou sur CV (secteur public avec statut contractuel, secteur privé) ; métiers de la documentation pour le ministère de la culture, filière culturelle territoriale, services d'archives des établissements publics, des associations et des entreprises privées. Il faut signaler le rôle très actif du collectif A8 qui réunit les anciens étudiants de huit formations universitaires archivistiques (<http://collectif-archives.org/>).

La plupart de ces établissements (École nationale des Chartes, INP, universités) mènent une politique de coopération internationale en accueillant des élèves étrangers comme des conférenciers. De leur côté, les Archives de France accueillent chaque année des archivistes professionnels francophones du monde entier, dont une part bénéficie d'une bourse du gouvernement français.

Développement de la recherche

Parmi les partenariats développés par la direction des archives de France avec les milieux universitaires, citons le colloque qui s'est tenu à Paris sur les écrits du for privé, l'occasion de l'achèvement de la base mise en ligne sur le site de la direction des Archives de France, ainsi que le colloque de Dijon sur les archives politiques du communisme organisés en 2007 avec l'Université de Dijon. Dans le domaine de la coopération juridique internationale et du droit du patrimoine culturel, la coopération engagée depuis plusieurs années avec le CECOJI et l'Université de Sceaux s'est traduite par l'organisation de deux colloques, en 2006 sur la revendication et en 2007 sur la réutilisation des informations publiques. Ont été publiés en 2006 les actes de la journée d'études organisée en 2004 sur le thème Archives et sciences sociales, aspects juridiques et coopérations scientifiques. Une réflexion sur la Politique scientifique des archives a été conduite par le Conseil supérieur des archives.

Les formations

Conservateurs

Pour le recrutement externe dans la spécialité « archives », la formation initiale et professionnelle est dispensée par l'École nationale des Chartes qui forme, après concours (niveau bac + 2 ans de préparation), des personnels scientifiques responsables de la gestion du patrimoine documentaire et artistique. À l'issue de la 3^e année, les élèves passent un concours comportant une épreuve unique d'admission leur permettant d'intégrer l'Institut national du patrimoine pour une formation de 18 mois. Depuis octobre 2006, l'École des Chartes a ouvert un master « Histoire et nouvelles technologies », mention « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire », dont la première année est organisée en cinq parcours (Archives médiévales, Archives modernes et contemporaines, Manuscrits et littérature du Moyen Âge, Histoire du livre et des médias, Histoire de l'art) et dont la seconde année est axée sur les techniques numériques de valorisation du patrimoine.

**École nationale
des Chartes**
19, rue de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. : 01 55 42 75 02
ou 01 55 42 75 03
www.enc.sorbonne.fr

**Institut national
du patrimoine**
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr
L'Institut organise
le concours de recrutement
des futurs conservateurs
du patrimoine de l'État,
de la Ville de Paris
et des collectivités
territoriales. Voir page 18

La formation continue

Les Archives de France accordent une place prépondérante à la formation professionnelle continue des agents. L'offre des stages se concentre sur les grands thèmes des métiers des archives, la pratique de l'archivage et de l'archivistique, la connaissance de fonds particuliers, les procédures induites par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Formations universitaires spécialité « archives »

Il existe aujourd'hui plusieurs universités archivistiques en France, avec plus ou moins leur spécificité.

Université de Mulhouse : licence professionnelle « Gestion de l'information et du document pour les organisations » et master pour les 3 spécialités archives-patrimoine, musées-documentation, information. La spécialité archives est particulièrement tournée vers les archives d'entreprises.

Université de Lyon III : master « Métiers des Archives » développant les thèmes du records management et des archives électroniques.

Université de Toulouse - le Mirail : licence avec un tronc commun et 4 spécialités (images - bibliothèques - fonds patrimoniaux - musique) et masters dans le cadre des filières Archives et médiathèque et Archives et image.

Université d'Angers : filière « histoire et métiers des archives » comportant aujourd'hui une licence professionnelle et un master. Elle entend mettre au point une option « records management ».

Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines : formation archivistique, le DESS « Métiers de la culture, archives », orienté en particulier vers la préparation aux concours territoriaux de la spécialité. Le master est développé en partenariat avec les Archives départementales des Yvelines et de Paris.

Université d'Aix-en-Provence : master commun aux métiers des bibliothèques-archives-documentation. Le master 2 comprend dans la spécialité archives un enseignement renforcé sur l'histoire des institutions.

Université de Picardie Jules Verne : master « métiers des archives et technologies appliquées ». Ce master professionnel interdisciplinaire a l'objectif de former de futurs professionnels des archives, de l'ingénierie documentaire et des animateurs de systèmes d'information, maîtrisant le traitement du document manuscrit, imprimé, graphique, audiovisuel ou électronique.

D'autres universités possèdent des formations concernant les archives : à Caen, licence professionnelle « Histoire et patrimoine » et master « Archives et image » ; à l'université de Bourgogne, master 2 consacré aux archives d'organisations et aux archives image et son. L'université de Lille III développe deux masters « Gestion de l'information des documents des documents en entreprise » et « Monde du travail : mémoire et patrimoine » avec des enseignements archivistiques. L'École nationale des Chartes a créé un master « Histoire et nouvelles technologies » ainsi que l'université de Paris XII Val-de-Marne un master spécialité « Histoire et médias, conservation et documentation de l'image et du son ». L'université de Poitiers propose un diplôme universitaire Archives et métiers des archives, niveau licence, destiné à des étudiants et professionnels désireux d'acquiescer une formation générale sur les archives ; cette formation met à contribution les Archives départementales de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne ainsi que le CNFPT.

→ Pour en savoir plus, consulter le site de la direction des Archives de France, rubrique formation www.archivesdefrance.culture.gouv.fr (rubrique archives-publiques/formations)

ADRESSE UTILE

Direction des Archives de France, département du réseau institutionnel et professionnel, bureau des métiers et de la formation
56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris cedex 03
Tél. : 01 40 27 67 23

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations/
Consultation en ligne des :
→ catalogue annuel des formations de la direction,
→ supports pédagogiques,
→ référentiel des métiers d'archives,
→ liste des formations universitaires d'enseignement archivistique.

L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

L'INP intervient dans l'ensemble du champ patrimonial. Il a en effet pour mission le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris, ainsi que la sélection, également par concours, et la formation de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques.

La formation dans un même établissement à ces deux métiers étroitement complémentaires est une originalité unique en Europe. Chaque année, l'INP sélectionne entre 40 et 50 élèves conservateurs ainsi qu'une vingtaine d'élèves restaurateurs. L'INP propose également un très large éventail de formations permanentes. Il est aussi un lieu de diffusion culturelle à travers des conférences et des colloques qui sont autant d'occasions de travailler avec d'autres institutions patrimoniales et universitaires, françaises et étrangères. Enfin, l'INP inscrit ses missions et ses actions dans un réseau de coopérations internationales, en envoyant ses élèves en stage à l'étranger, en recevant des stagiaires étrangers, et en exportant ses formations et son expertise.

CONCOURS ET FORMATION DES CONSERVATEURS

Les concours de conservateur sont ouverts à l'ensemble des ressortissants européens et sont accessibles sans condition d'âge. Les concours externes sont ouverts aux candidats titulaires d'une licence ou d'un diplôme ou qualification équivalent. Nul ne peut se présenter plus de cinq fois. Les inscriptions ont lieu en avril de chaque année, les épreuves écrites se déroulent à la fin du mois d'août, les oraux en novembre. La rentrée des élèves conservateurs s'effectue début janvier de l'année suivante.

La formation des élèves conservateurs se fait dans cinq spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel.

La scolarité, d'une durée de 18 mois, fait alterner enseignements théoriques, séminaires pratiques et stages en milieu professionnel, en France et à l'étranger. Les modules d'enseignement portent sur le droit et l'économie du patrimoine, la gestion publique, la gestion des ressources humaines et le management, la construction et l'aménagement de bâtiments patrimoniaux, la conservation-restauration, la diffusion et la médiation culturelles, les langues étrangères.

Pour les dates d'inscription aux concours, se renseigner au 1er trimestre de l'année scolaire considérée.

Tél. : 01 44 41 16 62
www.inp.fr

CONCOURS ET FORMATION DES RESTAURATEURS

Le concours d'admission des élèves restaurateurs est ouvert aux candidats français et étrangers âgés de moins de 30 ans au 31 décembre de l'année qui précède le concours.

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Une admission en cours de cursus a été mise en place en 2008. Elle est complémentaire de l'admission par concours en 1ère année et ouverte à des candidats de moins de 35 ans, titulaires d'un titre ou d'un diplôme au moins égal à la licence. Les inscriptions au concours sont ouvertes en décembre et janvier, l'admissibilité se déroule en février, l'admission en avril. Les élèves restaurateurs effectuent leur rentrée en septembre.

La formation des élèves restaurateurs se déroule sur cinq années débouchant sur un diplôme reconnu au grade de master. Elle recouvre sept spécialités : arts du feu, arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier, peinture, photographie, sculpture. La scolarité s'articule autour de matières telles que l'histoire de l'art, l'histoire de la restauration, la déontologie de la restauration, la conservation préventive, le droit du patrimoine, la physique, la chimie, la biologie, les sciences appliquées aux matériaux du patrimoine, la pratique de la restauration et les enseignements artistiques (dessin, modelage...). Elle comprend également des stages et des chantiers-école.

Pour les dates d'inscription au concours, se renseigner en septembre de l'année précédant le concours.

Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

UN POINT COMMUN DES FORMATIONS : LA RECHERCHE

L'activité de recherche occupe une place importante dans la scolarité des élèves conservateurs et restaurateurs du patrimoine. Au-delà de leur diplôme d'entrée, les élèves conservateurs sont incités à poursuivre sur la voie universitaire (master et doctorat). Les élèves restaurateurs doivent mener un travail de recherche et de restauration dans la spécialité choisie. Ce travail donne lieu à la rédaction d'un mémoire. L'approfondissement des activités de recherche est un des axes forts de l'évolution des deux scolarités.

METIERS DU PATRIMOINE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Métiers du patrimoine dans la fonction publique

Une double approche est nécessaire dans la formation à l'exercice des métiers très variés que recouvre ce secteur : d'une part, une connaissance théorique en histoire et sciences auxiliaires de l'histoire, histoire de l'art, anthropologie, voire dans les sciences de la vie et de la terre, et d'autre part, un apprentissage des méthodologies d'intervention nécessaires à la collecte, au traitement, à la conservation et au partage du patrimoine.

Les missions : conservation et médiation

Elles regroupent les tâches de collecte, d'inventaire, d'indexation, de conservation des fonds (archives, bibliothèques), des collections (musées), du patrimoine monumental (immobilier et mobilier) et archéologique, l'exploitation et la diffusion des différents supports documentaires ainsi que la régie des œuvres.

Tous ces métiers connaissent une spécialisation croissante, même si une même personne peut exercer plusieurs volets d'activités différents. Parallèlement, selon le degré de responsabilité exercée et sa traduction statutaire en grades (A/B/C), ces métiers se doublent de fonctions d'encadrement (catégories A+ et A, puis B+ et B).

S'agissant de la médiation et de la valorisation du patrimoine, il est à noter que ces fonctions concernent tous les agents même si elles sont plus particulièrement exercées, dans le cadre de la fonction publique d'État, par les ingénieurs des services culturels de la filière accueil et surveillance (catégorie A) et les techniciens des services culturels (catégorie B), et dans celui de la fonction publique territoriale, par les attachés de conservation du patrimoine (catégorie A), les assistants qualifiés du patrimoine (catégorie B), et les assistants de conservation (catégorie B).

L'accès à la fonction publique

→ **LE RECRUTEMENT DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE (CATÉGORIE A+)** - spécialités archéologie, archives, monuments historiques-inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel - se fait par un concours d'entrée commun (niveau minimum requis Bac+3) à l'Institut national du patrimoine, pour les conservateurs d'État, des collectivités territoriales et de la ville de Paris (www.inp.fr). Le conservateur du patrimoine exerce des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître un fonds et des collections patrimoniales. Il concourt à l'application des textes législatifs ou réglementaires relatifs au patrimoine.

→ **LES ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (CATÉGORIE A)**, cadre d'emploi de la filière culturelle de la fonction publique territoriale, sont recrutés au niveau Bac + 3 sur un concours organisé par les Centres de gestion, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (www.cnfpt.fr).

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et la valorisation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine.

Conservateurs et attachés territoriaux de conservation du patrimoine exercent leurs missions dans des domaines très divers (musées, monuments, archives, services d'archéologie, services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, conservation départementale du patrimoine...) et peuvent être responsables d'établissements. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur du patrimoine, les attachés de conservation ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur du patrimoine.

→ **LES CHARGÉS D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES (CATÉGORIE A)**, présents seulement dans la fonction publique d'État comme les ingénieurs et techniciens des services culturels, sont recrutés au ministère de la culture et de la communication par voie de concours (www.concours.culture.gouv.fr). Ils exercent dans les musées nationaux, les services d'archives nationales et territoriales, les directions régionales des affaires culturelles en particulier pour le recensement des monuments historiques, les services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel (en détachement), les services à compétence nationale et en administration centrale. Ils participent activement aujourd'hui à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative. Le concours externe Culture comporte les spécialités archives, documentation et régie des œuvres.

→ **LES INGÉNIEURS DES SERVICES CULTURELS (CATÉGORIE A, NIVEAU BAC+3)** conçoivent et mettent en œuvre l'accueil et la sécurité dans les établissements ; ils peuvent exercer des missions de conseil et d'études pour l'application de la législation.

→ **LES TECHNICIENS DES SERVICES CULTURELS (CATÉGORIE B, NIVEAU BAC)** ont pour mission de veiller à la sécurité des bâtiments ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du service et d'encadrer les équipes de surveillance et magasinage ; ils gèrent les conditions d'accueil du public.

Ces corps techniques instruisent les dossiers de réparation et de restauration des monuments historiques ainsi que les dossiers d'urbanisme : préparation des marchés de travaux, vérification des mémoires, application des lois et règlements en matière de protection des monuments historiques et en matière d'urbanisme, relevés de plans, ...). Ils exercent leurs fonctions principalement dans les services départementaux de l'architecture et du patrimoine et dans les directions régionales des affaires culturelles (service de la conservation régionale des monuments historiques), les services nationaux chargés de la conduite des travaux du ministère de la culture ou le centre des monuments nationaux.

→ **LES ASSISTANTS QUALIFIÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES (CATÉGORIE B+)**, recrutés à Bac+2, et les assistants de conservation (catégorie B) relèvent de la fonction publique territoriale et sont donc recrutés dans le cadre des concours du CNFPT (www.cnfpt.fr).

Ils exercent sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des responsabilités techniques supérieures. Ils ont des responsabilités particulières dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections, la recherche documentaire.

→ **LES ADJOINTS TECHNIQUES, D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE (CATÉGORIE C, NIVEAU BREVET DES COLLÈGES)**

→ **LES AGENTS TECHNIQUES DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE** (recrutement sans concours) et les adjoints qui les encadrent veillent à la sécurité et à la protection des personnes, des biens et des bâtiments, ainsi qu'à l'entretien courant des locaux, dans les musées nationaux, les services d'archives et des monuments historiques en particulier ceux gérés par le centre des monuments nationaux. Ils sont chargés de l'accueil des publics. Pour les Archives, ces agents et adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage sont chargés de la communication des documents au public, de leur rangement et réintégration. Ils concourent à la conservation des collections ainsi qu'au fonctionnement des salles de lecture.

Dans la fonction publique territoriale, les agents territoriaux qualifiés du patrimoine de catégorie C (concours collectivités ou centres de gestion départementaux, niveau 4^e) et les agents territoriaux du patrimoine recrutés sans concours assurent la surveillance, veillent à la sécurité des collections, à la protection des personnes et des biens, à l'accueil des publics et assurent des tâches de classement et d'entretien. Les assistants du patrimoine (niveau Bac) encadrent et veillent à la sécurité et à la maintenance des bâtiments, au traitement et à la préservation des collections et à l'ensemble des tâches d'animation du service.

→ L'information sur les différents concours des fonctions publiques peut être consultée sur les sites suivants :
www.concours.culture.gouv.fr
www.inp.fr
www.cnfpt.fr

Autres conditions d'exercice

Tous les métiers évoqués ci-dessus s'exercent principalement dans le cadre des fonctions publiques d'État et territoriale, mais parfois également au sein d'associations, voire à titre libéral. On peut citer les professionnels de la conservation-restauration des biens culturels, y compris lorsqu'ils interviennent sur des collections reconnues d'intérêt général (www.ffcr.fr), ainsi que les archivistes ou responsables d'archives d'entreprises privées.

Dans certains contextes, d'autres métiers participent de ce domaine, en particulier les architectes du patrimoine, les architectes en chef des monuments historiques et les professionnels des métiers d'art.

Par ailleurs, des concours d'animateurs du patrimoine et des examens de guides conférenciers sont organisés au bénéfice des collectivités locales par le réseau des Villes et pays d'art et d'histoire. Les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale permettent également d'y accéder.

L'examen de conférencier national est organisé conjointement par les ministères du tourisme et de la culture tous les deux ans.

www.tourisme.gouv.fr



ARTS PLASTIQUES

BEAUX-ARTS, ARTS VISUELS,
DESIGN, COMMUNICATION,
MÉTIERS D'ART

ARTS PLASTIQUES

BEAUX-ARTS, ARTS VISUELS,
DESIGN, COMMUNICATION,
MÉTIERS D'ART

Les métiers des arts visuels et du design

Les écoles supérieures d'art forment des artistes et des créateurs dans les champs de l'art, de la communication et du design. Ces concepteurs de haut niveau exerceront leur activité dans des domaines qui peuvent aller de la création expérimentale à la construction d'objets et d'images ou à l'aménagement d'espaces publics ou privés. L'acquisition progressive de connaissances techniques, pratiques et théoriques, la pluridisciplinarité et la transversalité, qui sont la marque des écoles d'art, donnent aux étudiants la possibilité de développer leurs recherches personnelles dans un cadre largement ouvert sur le monde.

Les analyses relatives à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés montrent que les études dans les écoles supérieures d'art mènent, selon les options, à différents métiers. Ils exercent en tant que salariés ou indépendants, et, grâce à l'enseignement généraliste de haut niveau dispensé dans les écoles d'art, font souvent preuve d'une grande polyvalence. En phase avec l'époque contemporaine, ils choisissent une spécialisation mais restent ouverts à d'autres secteurs de la création et continuent à se former tout au long de leur vie.

Ainsi, l'option art peut-elle permettre de devenir peintre, sculpteur, vidéaste, photographe, auteur de bande dessinée, etc.

L'option communication est souvent choisie par de futurs artistes particulièrement intéressés par les nouveaux outils, l'installation et le multimédia.

Elle accueille aussi les futurs designers graphique, généralistes susceptibles de concevoir des outils de communication pour des institutions privées ou publiques, culturelles ou commerciales (affiches, logos, signalétique), d'intervenir dans l'édition sous toutes ses formes (livres, journaux, maquettes, illustration, typographie, direction artistique) et dans le champ du design interactif comme concepteur multimédia ou web designer (sites internet, jeux vidéo).

Les options design tendent de plus en plus à préciser leur domaine de spécialisation par l'ajout d'une mention, permettant ainsi aux futurs étudiants de choisir une école en fonction de son orientation : design de produits, design d'espaces publics ou privés, design textile, design de vêtements, design sonore, design de services, design graphique/multimédia, etc. On note que plusieurs écoles ont choisi de se présenter comme « Écoles supérieures d'art et de design ».

De plus les écoles supérieures d'art conduisent aussi à d'autres activités professionnelles dans le domaine culturel auxquelles mènent également des formations dispensées par des universités ou d'autres écoles. Il s'agit le plus souvent d'accompagnement des pratiques artistiques telles que les métiers de l'exposition : concepteur d'événements, commissaire d'exposition, régisseur (d'œuvres, image, lumière, son), scénographe, restaurateur d'œuvres d'art, galeriste, médiateur culturel, critique d'art, etc. Les diplômés des écoles supérieures d'art exercent aussi les métiers de l'enseignement dans toutes les disciplines ressortissant aux études d'art.

Les diplômes obtenus après cinq années d'études sanctionnent une aptitude à conduire une recherche dans leur champ respectif ou dans des champs connexes, et font l'objet d'une demande de reconnaissance au grade de master. Ils sont inscrits au niveau 1 dans le répertoire national des certifications professionnelles.

L'état de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques

La brochure « État de la recherche 2001-2008 » qu'a publiée la délégation aux arts plastiques présente les trente-quatre projets soutenus par le Conseil scientifique des études et de la recherche depuis sa création en 2001, projets de recherche en art, sur l'art et pour l'art, présentés par des artistes, ingénieurs ou théoriciens, souvent enseignants en école supérieure d'art sous contrôle pédagogique du ministère de la culture et de la communication. Parallèlement, au sein des écoles s'affirment au fil des ans les critères et les méthodes d'une pédagogie qui, centrée sur l'élaboration du projet personnel de l'étudiant, développe une formation à la démarche de recherche. À la fin des années 90, la recherche est formellement introduite dans le cursus, parfois dès le premier cycle (DNAT, DNAP), par la mise en place d'Ateliers de Recherche et de Création, plateformes communes de recherche d'enseignants artistes et théoriciens, dans lesquelles s'intègrent les étudiants. Chaque école propose aujourd'hui un programme d'ARCs sur une ou plusieurs années, qui parfois concerne plusieurs établissements d'une même région.

Au-delà des cinq années de formation, plusieurs établissements organisent des diplômes d'écoles ou une formation post-diplôme, permettant, en une ou deux années, l'approfondissement d'un positionnement artistique ou l'élargissement d'une pratique. Parmi ces formations post-diplômes, dont le recrutement est prioritairement international, s'inscrivent notamment Le Pavillon, laboratoire de création du Palais de Tokyo, le programme La Seine de l'École nationale supérieure des beaux-arts, le post-diplôme Design et Recherche de l'École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne.

Aujourd'hui, compte tenu de la mise en place du LMD, la recherche s'impose comme la clef de voûte de l'enseignement supérieur et a vocation par conséquent à se généraliser dans les écoles.

Tout l'enjeu consiste à élaborer un modèle propre à la recherche en art pour préciser les contours d'un 3^e cycle et produire un cadre permettant la mise en place d'unités d'expérimentation et de recherche artistiques à l'échelon du territoire, pouvant le cas échéant être réunies dans un institut national.

Cinq écoles nationales supérieures préparent à des diplômes spécifiques

École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)

L'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs forme des concepteurs-créateurs aptes à développer des réalisations et des recherches dans 10 domaines spécialisés de la création : design objet, design textile, design vêtement, design graphique/multimédia, image imprimée, cinéma d'animation, photographie/vidéo, art espace, architecture intérieure, scénographie. L'ENSAD prépare ainsi aux

métiers du design, de l'édition, du cinéma et du théâtre, de l'aménagement et de l'environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

→ 1^{ère} année (*concours*)

17 ans minimum, 25 ans maximum, baccalauréat obligatoire. 1^{ère} épreuve : sujet disponible sur l'adresse internet de l'École, traité à domicile, rendu envoyé par la poste après un délai de 3 jours.

Admissibilité : entretien avec dossier de travaux personnels. Admission : épreuve de création, entretien avec un jury portant sur un commentaire du dossier réalisé, sur la vérification des acquis, la motivation et sur un programme de connaissances générales.

→ 2^e année (*admission dans les spécialisations, dans la limite des places disponibles*).

26 ans maximum, sur titres (Bac +1 année d'études accomplie avec succès dans un établissement français ou étranger). Admission : entretien avec un jury sur la base du dossier artistique.

École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)
31, rue d'Ulm
75240 Paris Cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00
www.ensad.fr

→ 4^e année (*admission dans les spécialisations, dans la limite des places disponibles*)
28 ans maximum

- soit sur titres (Bac +3 validés dans une université ou une école d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, dans un enseignement en rapport direct avec un des secteurs de l'École).

- soit en justifiant 5 ans de pratique dans une profession artistique.

Admission : entretien avec un jury sur la base du dossier artistique.

CYCLE SUPÉRIEUR DE RECHERCHE, CRÉATION ET INNOVATION (ENSADLAB)

(dans la limite des places disponibles)

Dix axes de recherche permettent d'accueillir des étudiants-chercheurs sur des thèmes liés aux domaines de la création, identifiés ou émergents, et en relation avec les contextes sociaux, économiques, technologiques, politiques, industriels et culturels du monde contemporain.

Durée : 1 ou 2 ans.

Accès : diplôme de l'ENSAD ou bac +5.

Admission : entretien avec un jury sur la base du dossier et du projet.

CURSUS ET DIPLÔMES

Le cursus comprend 5 années d'études :

→ la 1^{ère} année est pluridisciplinaire.

→ la 2^e année marque l'entrée dans l'une des 10 spécialisations et confronte leurs différentes méthodologies.

→ la 3^e année permet de développer et d'approfondir la maîtrise d'une spécialisation.

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)

L'École Nationale Supérieure de Création Industrielle est la seule école nationale supérieure exclusivement consacrée à la création et au design industriels.

L'ENSCI-Les Ateliers forme des designers selon une large définition du métier, afin de répondre aux évolutions de la société.

Le travail du designer est de plus en plus prospectif, son champ aussi divers que la production elle-même.

Il conçoit des formes extrêmement variées : objets, espaces, mais également services, systèmes, c'est-à-dire les formes de la vie sociale et des gestes du quotidien. Cette diversité s'est accrue avec les technologies numériques qui bouleversent l'outillage du métier et surtout appellent sans cesse de nouveaux usages, de nouvelles pratiques. L'univers du virtuel a ouvert au design un champ d'application infini.

L'ENSCI a fait le pari d'une formation ambitieuse et pluridisciplinaire, théorique et pratique, en corrélation avec l'apprentissage du projet dans des « ateliers de projets » dirigés par des designers professionnels.

L'ENSCI a ouvert, depuis septembre 2009, une résidence au cœur du CEA-Leti à Grenoble. L'objectif est de rapprocher les élèves designers de la recherche afin de proposer de nouveaux usages de technologies par la création d'objets, matériels et/ou immatériels, répondant à des enjeux contemporains, sociétaux, sociaux ou économiques. Cette implantation constitue une « première mondiale » et préfigure l'hôtel à projets du campus d'innovation GIANT.

→ la 4^e année se partage entre un semestre à l'ENSAD ou dans une école étrangère, un stage de 3 mois minimum dans une structure professionnelle, et la rédaction d'un mémoire.

→ la 5^e année est une année de synthèse consacrée à la réalisation du projet de diplôme à caractère professionnel.

Le diplôme de concepteur-créateur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, de niveau master, est inscrit au niveau 1 dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Les élèves de l'École peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux. Ils ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger (Erasmus, accords avec des universités européennes, américaines, chinoises etc.), de faire des voyages d'études, des stages, de participer à des expositions, des concours, des festivals, des salons et de bénéficier de partenariats avec des industriels.

Par ailleurs, l'ENSAD accueille quelques stagiaires en formation continue.

DIPLÔMES ET POST-DIPLÔMES

L'ENSCI-Les Ateliers délivre deux diplômes d'établissement en formation initiale : « créateur industriel » et « designer textile » (ex ANAT), tous deux de niveau master.

Elle propose également deux cursus en post-diplôme débouchant sur un master spécialisé : « Création et technologie contemporaine » d'une part et « Innovation by design » (ouverture en novembre 2010) d'autre part, deux masters accrédités par la Conférence des Grandes Écoles.

Enfin des doubles diplômes sont progressivement proposés, organisés avec des écoles ou universités d'ingénierie, de management, et/ou de sciences humaines et sociales. Ils permettent aux élèves de l'ENSCI d'obtenir ainsi un second master dans un champ complémentaire à celui de la création et du design industriels.

RECHERCHE

Au sein de son laboratoire de recherche, le Paris Design Lab®, l'ENSCI propose à de jeunes designers diplômés des parcours de post-diplôme de recherche dans ses D-Labs : équipes pluridisciplinaires organisées dans le cadre de partenariats avec des entreprises ou des centres de recherche.

ACTIONS INTERNATIONALES

Tous les élèves effectuent un stage professionnel obligatoire d'un semestre, en France ou à l'étranger, et un grand nombre d'entre eux se rendent à l'étranger pour un échange universitaire.

Le MEDes (Master of European Design), organisé avec six instituts européens, permet une large ouverture sur l'Europe pour les élèves engagés dans ce cursus. L'établissement compte actuellement près de 80 écoles et universités partenaires à travers le monde.

Avec la National University of Singapore, l'ENSCI met en place un partenariat stratégique, qui commence par des recherches et des workshops communs.

ADMISSION « CRÉATEUR INDUSTRIEL »

L'admission à l'école se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat, français ou étranger, ayant une très bonne connaissance de la langue française. La session de concours a lieu au printemps. La durée des études est variable en fonction de la catégorie d'entrée :

Catégorie I (Bac toutes séries) : 5 ans d'études
Catégorie II (Bac +2/3 : Licence, DUT, BTS) : 4 ans d'études
Catégorie III (Bac +4 et plus) : 3 ans d'études
Catégorie IV : 3 ans d'études minimum (expérience professionnelle d'au moins 4 ans)

ADMISSION « DESIGNER TEXTILE »

L'ENSCI Design Textile prépare, en trois ans, au diplôme de designer textile. Les élèves, pour être admis, doivent avoir le niveau Bac +2.

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)

48, rue Saint-Sabin
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 12 12
www.ensci.com

École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-arts de Paris)

Les Beaux-arts de Paris forment de jeunes artistes. La formation conjugue les éléments fondateurs d'une démarche artistique et les enjeux de l'art contemporain. Le travail en atelier est complété par les enseignements théoriques et techniques. La formation s'articule autour de trois départements : pratiques artistiques, technicités, enseignements théoriques ; et trois pôles : dessin, impression-édition, numérique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-admission : sur dossiers de travaux personnels.
Admission :
→ 1^{ère} année : avoir entre 18 et 24 ans. Épreuves de culture et d'analyse, de dessin et entretien devant un jury.
→ En cours d'études (2^e année et plus) : avoir entre 18 et 26 ans et un diplôme validant au minimum deux années d'études supérieures. Entretien devant un jury.

CURSUS ET DIPLÔMES

Une réforme pédagogique organise désormais le cursus de cinq ans en deux étapes :
→ un 1^{er} cycle de trois ans, permettant à l'étudiant de maîtriser les éléments théoriques et techniques fondamentaux et d'identifier son projet personnel, sanctionné par le diplôme de 1^{er} cycle ;
→ un 2^e cycle de deux ans, consacré à la préparation au diplôme final, enrichi par une ouverture dans le cadre d'échanges internationaux ou de stages professionnels en 4^e année, conforté par une recherche théorique aboutissant à la soutenance d'un mémoire au premier semestre de la 5^e année ainsi qu'un séminaire alliant théorie et pratique en 5^e année.
Dans l'ensemble de leur scolarité, les étudiants bénéficient d'une grande diversité d'enseignements théoriques (esthétique, histoire et théories de l'art, anthropologie

et histoire, cinéma, littérature) ou techniques (dessin, morphologie, techniques de la peinture, modelage, moulage, taille, fonderie, lithographie, sérigraphie, fresque, gravure, vitrail, photographie, nouvelles technologies, etc.).

LA RECHERCHE

L'École propose également un programme de recherche, « La Seine », destiné à de jeunes artistes français ou de nationalité étrangère, dont l'ambition est d'offrir à chacun des artistes les moyens de développer un travail personnel déjà engagé. Il s'appuie sur la recherche, l'exercice critique et l'expérimentation.
→ Durée des études : 2 ans.
→ Conditions d'admission : être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau master français ou étranger depuis au moins un an.
→ Présélection : sur dossier artistique.
→ Sélection : entretien avec un jury.

École nationale supérieure de la photographie d'Arles

L'École Nationale Supérieure de la Photographie est la seule école nationale supérieure d'art en France spécifiquement orientée vers l'enseignement de la photographie (et de la vidéo). Organisée autour d'ateliers techniques dont les équipements sont constamment renouvelés et remis à niveau, structurée par une solide équipe de professeurs et de chefs d'ateliers, la pédagogie fait, tout au long de l'année, appel à un grand nombre d'intervenants (photographes, vidéastes, artistes, historiens de l'art et de la photographie, critiques, écrivains, théoriciens...). Les travaux des étudiants et anciens étudiants font l'objet d'expositions régulières, en France et à l'étranger, et beaucoup figurent également dans les publications de l'école qui sont aussi des outils de recherche – la revue « Infra-mince » et la collection « Anticamera ». La formation, ouverte sur un vaste réseau de relations internationales, prépare les étudiants à une insertion professionnelle dans les contextes les plus divers : les milieux artistiques, le journalisme et les médias, l'enseignement ou la recherche, et la plupart des métiers demandant des compétences en matière d'images numériques, fixes ou animées (édition, photothèques, conservation, milieux médicaux et scientifiques...). La pluridisciplinarité est donc valorisée, associant les aspects pratiques, techniques et théoriques.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur concours pour des candidats ayant un niveau Bac +2 minimum.

CURSUS ET DIPLÔMES

Trois années d'études sanctionnées par le diplôme de l'École nationale supérieure de la photographie (niveau 1 de la certification professionnelle). L'École dispense des cours du soir et a ouvert en 2008 un département de formation professionnelle continue actuellement en pleine expansion.

École nationale supérieure de la photographie d'Arles
16, rue des Arènes
BP 10149 - 13361 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.ensp-arles.com

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains
22, rue du Fresnoy - BP 80179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
communication@lefresnoy.net
www.lefresnoy.net

Le Fresnoy est un centre d'enseignement, de production et de diffusion, au croisement de toutes les disciplines artistiques, audiovisuelles et multimédia. Il permet aux étudiants de réaliser pendant leur cursus de deux ans, deux projets bénéficiant de moyens techniques et d'un accompagnement pédagogique de haut niveau.
→ Direction de projets assurée par des artistes de renom, pour l'année 2009-2010 : Joana Hadjithomas et Khalil Joreige, Ulf Langheinrich, Luc Moullet, Hans Op de Beeck, Jean-François Peyret, Scanner-Robin Rimbaud.

→ Équipements professionnels couvrant toute la gamme de la production à la post-production en photographie, cinéma, vidéo, création sonore et musicale, création numérique et multimédia.
→ Enveloppe financière pour chaque production ; accompagnement à la diffusion des œuvres, au Fresnoy et dans le réseau des institutions partenaires, en France et à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

La procédure de sélection est ouverte à tous les candidats, sans distinction de sexe ou de nationalité, âgés de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours. Les candidats doivent pouvoir justifier :
→ soit du Baccalauréat (ou équivalence reconnue) + 5 années d'études attestées par un titre ou diplôme ;
→ soit du Baccalauréat (ou équivalence reconnue) suivi de 7 années d'expérience artistique ou professionnelle, et sous réserve de joindre au dossier d'inscription administrative un argumentaire (une page maximum) précisant en quoi leur expérience les a préparés au cursus du Fresnoy.
Date limite d'envoi du dossier de présélection : mi-mai
dossier d'inscription en ligne sur www.lefresnoy.net
Information et visite : février / mars

CURSUS ET DIPLÔME

Les études durent deux ans. Le diplôme délivré est le diplôme du Fresnoy reconnu par le ministère de la culture et de la communication.

53 écoles supérieures d'art nationales et territoriales

L'école d'art est avant tout un lieu de recherche et de création où la transmission des savoirs et des pratiques s'opère selon des modes d'appropriation diversifiés. La pédagogie fait alterner travaux de groupe et suivi de projets individuels. Le corps enseignant est composé de spécialistes des disciplines théoriques (histoire de l'art, philosophie, sciences humaines) et de praticiens de la création. Les stages, y compris dans les écoles à l'étranger, sont fréquents.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en école d'art se fait sur concours. Pour se présenter aux concours d'entrée des écoles délivrant les cursus conduisant aux diplômes nationaux, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. Des dérogations peuvent cependant être exceptionnellement accordées par les directeurs d'établissement. Il est possible d'intégrer une école en cours de cursus : les candidats sont évalués par un jury à partir du dossier qu'ils présentent (travaux personnels et justification de diplômes déjà obtenus).

CURSUS ET DIPLÔMES

Les écoles supérieures d'art, qu'elles soient nationales ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, préparent leurs étudiants aux diplômes suivants :
→ le diplôme national d'arts plastiques (DNAP),
→ le diplôme de créateur-concepteur en expressions plastiques (connu sous l'intitulé diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP),
→ le diplôme de réalisateur-designer (connu sous l'intitulé diplôme national d'arts et techniques, DNAT).
Désormais, ces diplômes peuvent aussi être obtenus par validation des acquis de l'expérience.

Le DNAP sanctionne trois années d'enseignement : une première année suivie d'une phase dite « programme » de deux années. Le DNSEP sanctionne une phase dite « projet », de deux années. Trois options sont possibles : l'art, la communication et le design. Certaines options peuvent avoir des orientations spécifiques qui sont alors précisées par des mentions. Toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options. Le DNSEP est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I.
Le DNAT se prépare en trois années et offre trois options possibles : le design graphique, le design d'espaces et le design de produits. Le DNAT est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II.
Les étudiants peuvent, en cours de cursus, passer d'une école à l'autre, dès lors qu'ils ont obtenu les unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) requises.

Les formations aux métiers d'art

Ministère de la culture et de la communication
Délégation aux arts plastiques
→ Mission des métiers d'art
2, rue Berber du Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 00
www.maitresdart.com

Les métiers d'art procèdent d'une part de la création et d'autre part de la sauvegarde des savoir-faire traditionnels. Les formations aux métiers d'art proposées par les ministères de la culture et de l'éducation nationale sont multiples : arts de la terre et feu, bijouterie et orfèvrerie, estampe et livre, facture instrumentale, mécanique, métal, meuble, textile et mode...
Un site interactif : www.metiers-art.culture.fr centralise l'ensemble des informations, présente les contenus pédagogiques de ces formations et permet de mettre en perspective les orientations possibles dès la classe de 3^e.
Une recherche par domaine (bois, métal, etc.), par métier, par mot-clef, permet une consultation active, à l'aide d'un fléchage des différents parcours et diplômes possibles. Ce site renvoie à des fiches sur les établissements et leur fonctionnement, et indique la procédure à suivre pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

53 écoles supérieures d'art, nationales et territoriales

Alsace

Le Quai, école supérieure d'art
3, quai des Pêcheurs
68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 32 12 92
www.lequai.fr

École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg
1, rue de l'Académie
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 35 38 58
www.esad-stg.org

Aquitaine

École supérieure d'art des Rocailles Communauté d'agglomération Biarritz-Anglet-Bayonne
11, rue Pierre Moussempe
64200 Biarritz
Tél. : 05 59 47 80 02
www.agglo-bab.fr

École des beaux-arts de Bordeaux
7, rue des Beaux-Arts
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 49 10
www.mairie-bordeaux.fr

École supérieure des arts et de la communication de Pau
Villa Formose
74, allée de Morlaas
64000 Pau
Tél. : 05 59 02 20 06
www.esac-pau.fr

Auvergne

École supérieure d'art de Clermont-Ferrand
25, rue Kessler
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 17 36 10
www.ecoledart.
ville-clermont-ferrand.fr

Bourgogne

École nationale supérieure d'art de Dijon
3, rue Michelet
21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 21 27
www.ensa-dijon.fr

École media art de Chalon-sur-Saône
34, rue Fructidor
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 48 14 11
www.emafuctidor.com

Bretagne

École supérieure d'art de Brest
18, rue du Château
29200 Brest
Tél. : 02 98 00 87 20
www.esa-brest.fr
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

École supérieure d'art de Lorient
1, avenue de Kergroise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
www.esa.lorient
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

École supérieure des beaux-arts de Cornouaille
8, esplanade François Mitterrand
29000 Quimper
Tél. : 02 98 55 61 57
www.esbac-quimper.org
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

École des beaux-arts de Rennes
34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
www.erba-rennes.fr

Association des écoles d'art de Bretagne (Brest, Lorient, Quimper, Rennes)
34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

Centre

École nationale supérieure d'art de Bourges
7, rue Édouard Branly
BP 297 - 18006 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 69 78 78
www.enba-bourges.fr

Institut d'arts visuels d'Orléans
14, rue Dupanloup
45000 Orléans
Tél. : 02 38 79 24 67
iav@ville-orleans.fr
www.iav-orleans.com

École supérieure des beaux-arts de Tours
Jardin François 1^{er}
BP 31152 - 37011 Tours Cedex 01
Tél. : 02 47 05 72 88
www.esbatours.org
Diplôme d'études supérieures en conservation, restauration des œuvres sculptées

Champagne-Ardenne

École supérieure d'art et de design de Reims
12, rue Libergier
51100 Reims
Tél. : 03 26 35 36 40
www.esad-reims.fr

Franche-Comté

École régionale des beaux-arts de Besançon
12, rue Denis Papin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 81 30
www.erba.besancon.com

Île-de-France

École nationale supérieure d'art de Cergy-Pontoise
2, rue des Italiens
95000 Cergy-Pontoise
Tél. : 01 30 30 54 44
www.ensapc.fr

École municipale supérieure d'arts de Rueil-Malmaison
3, rue du Prince Eugène
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 55 47 14 80
www.ea.rueil.com

Languedoc-Roussillon

École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération
130, avenue Yéhudi Menuhin
34000 Montpellier
Tél. : 04 99 58 32 85
www.esbama.fr

École supérieure des beaux-arts de Nîmes
10, Grand Rue
30033 Nîmes
Tél. : 04 66 76 70 22

École supérieure d'art de Perpignan
3, rue du Maréchal Foch
BP 931 - 66931 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 66 31 84
jordi.vidal@wanadoo.fr

Limousin

École nationale supérieure d'art de Limoges / Aubusson
Site Limoges
19, avenue Martin Luther King
87000 Limoges
Tél. : 05 55 43 14 00
Site Aubusson
Place Villeneuve
23200 Aubusson
Tél. : 05 55 83 05 40
www.ensa-limoges-aubusson.fr

Lorraine

École de l'image d'Épinal
15, rue des Jardiniers
88000 Épinal
Tél. : 03 29 68 50 66
www.esae.fr

École des beaux-arts de Metz
1, rue de la Citadelle
57000 Metz
Tél. : 03 87 68 25 25
www.mairie-metz.fr

École nationale supérieure d'art de Nancy
1, avenue Boffrand
BP 3129 - 54013 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 41 61 61
www.ensa-nancy.fr

Martinique

Institut régional d'art visuel de Fort-de-France
Rue Carlos Finlay
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 60 65 29

Midi-Pyrénées

École supérieure d'art et de céramique de Tarbes
Jardin Massey
Place Henri Borde
65000 Tarbes
Tél. : 05 62 93 10 31
www.esac-tarbes.com

École supérieure des beaux-arts de Toulouse
5, quai de la Daurade
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 22 29 98
www.esba-toulouse.orgfr/bea

Nord-Pas-de-Calais

École supérieure d'art de Cambrai
7, rue du Paon
BP 361 - 59407 Cambrai Cedex
Tél. : 03 27 72 78 78
www.esa-cambrai.net

École régionale d'art de Dunkerque
930, avenue de Rosendaël
59240 Dunkerque
Tél. : 03 28 63 72 93

École régionale supérieure d'expression plastique de Tourcoing
36 bis, rue des Ursulines
59200 Tourcoing
Tél. : 03 20 27 23 97

École des beaux-arts de Valenciennes
132, faubourg de Cambrai
59300 Valenciennes
Tél. : 03 27 22 57 59
www.ville-valenciennes.fr (rubrique culture)

Haute-Normandie

École d'art du Havre
65, rue Demidoff
76600 Le Havre
Tél. : 02 35 53 30 31
www.ecole-art-lehavre.fr

École régionale des beaux-arts de Rouen
Aître Saint-Maclou
186, rue Martainville
76000 Rouen
Tél. : 02 35 71 90 14
dvallee-corbes@rouen.fr
www.apparaître.com

Basse-Normandie

École supérieure d'arts & médias de Caen
Rue Caffarelli
14000 Caen
Tél. : 02 14 37 25 00
www.esamcaen.fr

École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville
109, avenue de Paris
50100 Cherbourg-Octeville
Tél. : 02 33 43 33 74
www.ville-cherbourg.fr
www.esbaco.eu

Pays-de-la-Loire

École supérieure des beaux-arts d'Angers
Hôtel d'Ollone
72, rue de Bressigny
49100 Angers
Tél. : 02 41 24 13 50
www.esba-angers.eu

École supérieure des beaux-arts du Mans
28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 47 38 53
www.esba-lemans.fr

École régionale des beaux-arts de Nantes
Place Dulcie September
BP 20119 - 44000 Nantes Cedex 01
Tél. : 02 40 35 90 20
www.erba-nantes.fr

Picardie

École supérieure d'art et de design d'Amiens
40, rue des Teinturiers
80080 Amiens
Tél. : 03 22 66 49 90
www.esad-amiens.fr

Poitou-Charentes

École européenne supérieure de l'image (EESI)
Site Angoulême
134, rue de Bordeaux - 16000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 66 02
Site Poitiers
26, rue Jean Alexandre - 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 96 53
www.eesi.eu

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

École supérieure d'art d'Aix-en-Provence
1, rue Émile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 27 57 35
www.ecole-art-aix.fr

École d'art d'Avignon
Hôtel de Montfaucon
7, rue Violette
84000 Avignon
Tél. : 04 90 27 04 23
www.ecole-art-avignon.org
Diplôme d'études supérieures en conservation, restauration d'œuvres peintes

École supérieure des beaux-arts de Marseille
184, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 9
Tél. : 04 91 82 83 10
www.esbam.fr

École nationale supérieure d'art de Nice - Villa Arson
20, avenue Stéphen Liégeard
06105 Nice Cedex 2
Tél. : 04 92 07 73 73
www.villa-arson.org

École supérieure d'art de Toulon
168, bd du Commandant Nicolas
83000 Toulon
Tél. : 04 94 62 01 48

La Réunion

École des beaux-arts de la Réunion
102, rue du 20 décembre 1848
BP 246 - 97826 Le Port Cedex
Tél. : 02 62 43 08 01

Rhône-Alpes

École d'art de la communauté d'agglomération d'Annecy
52 bis, rue des Marquisats
74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 65 50
www.ea-agglo-annecy.fr

École supérieure d'art de Grenoble
25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
www.esag.fr

École nationale des beaux-arts de Lyon
Les Substances - 8 bis, Quai Saint-Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
www.enba-lyon.fr

École régionale des beaux-arts de Saint-Étienne
15, rue Henri Gonnard
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04 77 47 88 00
www.institutdesign.com

École régionale des beaux-arts de Valence
Place des Beaux-Arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
www.erba-valence.fr

Autres organismes

Administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie

L'Administration générale du Mobilier national et des manufactures propose une formation initiale aux métiers de licier, de restaurateur de tapis ou de tapisserie. D'une durée de quatre ans, ces études aboutissent à un diplôme homologué de niveau IV qui donne accès au concours d'entrée dans le corps des techniciens d'art du ministère de la culture et de la communication.

Administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie
→ Délégation aux formations
1, rue Berber du Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 00
www.culture.gouv.fr/culture/mobilier-national/formation.htm

Manufacture nationale de Sèvres

Le centre de formation de la manufacture de Sèvres forme les stagiaires, recrutés après concours ouverts par le ministère de la culture (maître ouvrier spécialité « ouvrier céramiste », technicien d'art spécialité « métiers de la céramique »), sur trois années d'apprentissage, dans les ateliers et au centre de formation.

Manufacture nationale de Sèvres
Place de la Manufacture
92310 Sèvres
Tél. : 01 46 29 22 00
http://manufacturedesevres.culture.gouv.fr

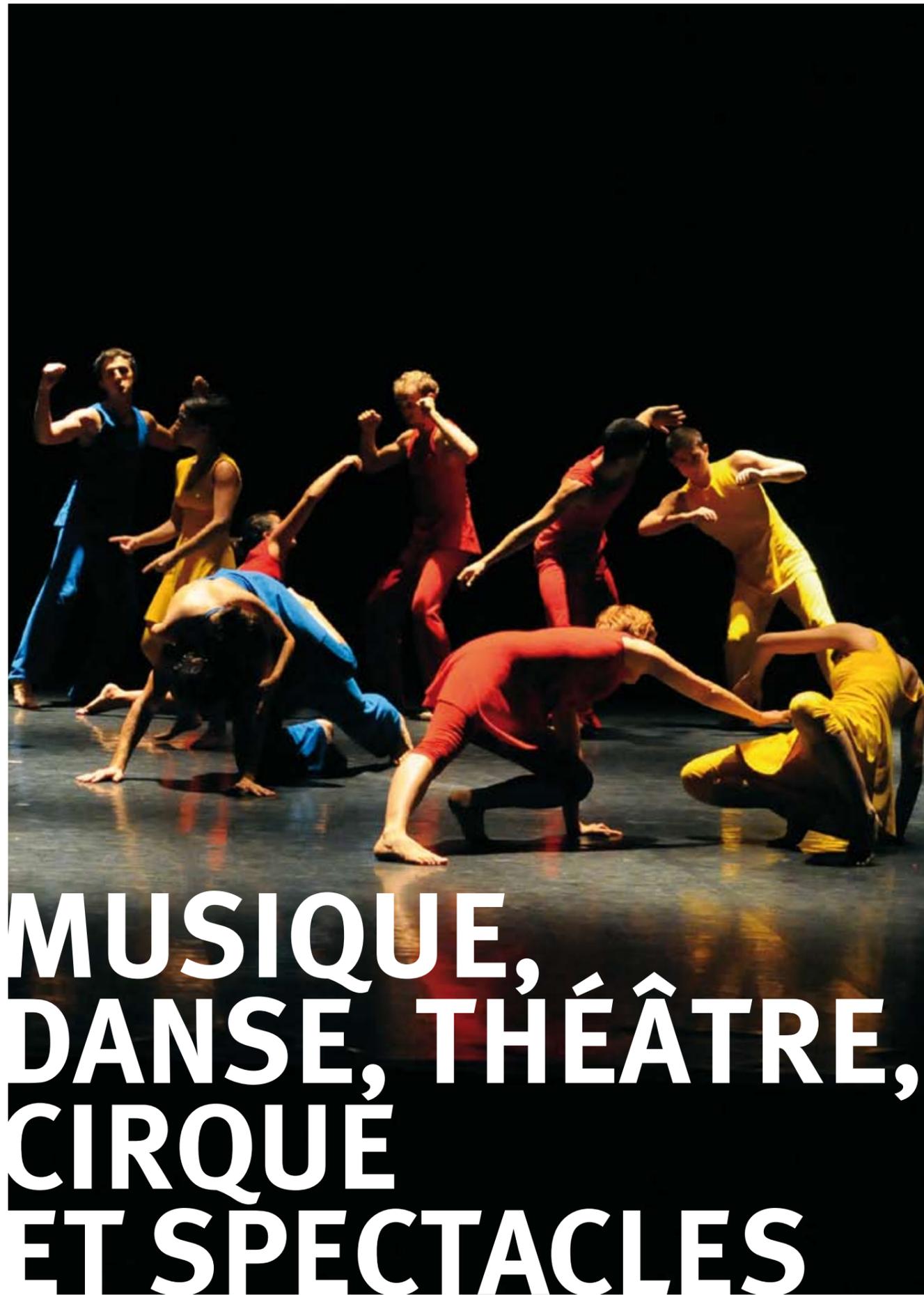
ADRESSES UTILES

Ministère de la culture et de la communication

→ Délégation aux arts plastiques
62, rue Beaubourg
Paris Cedex 03
Standard : 01 40 15 80 00
→ Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation, secrétariat : 01 40 15 75 70 (accueil uniquement sur rendez-vous.)
→ Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de l'enseignement artistique, secrétariat : 01 40 15 73 67 et 01 40 15 73 77 (accueil uniquement sur rendez-vous.)
www.culture.gouv.fr (rubrique Ministère, délégation aux arts plastiques).

Centre national des arts plastiques

Tour Atlantique
1, place de la Pyramides (1^{er} étage)
92911 Paris-La Défense
Tél. : 01 46 93 99 50, ou 01 46 93 99 56
Centre de ressources sur les arts plastiques : www.cnap.fr



CNSMDL, BIC ET PLUME, CHORÉGRAPHE DE YAN RABALLAND - © CHRISTIAN GANET

MUSIQUE DANSE THEATRE CIRQUE ET SPECTACLES

Les métiers du spectacle vivant

Le spectacle vivant est un secteur d'emploi extrêmement complexe et composite à plusieurs titres.

Le spectacle vivant regroupe des disciplines et des esthétiques différenciées. On observe dans le spectacle vivant une cohabitation de groupes professionnels qui forment des segments relativement étanches du marché de l'emploi et qui se définissent selon une combinaison de critères : la nature de l'activité (artistique, technique, administrative), la forme de l'emploi (CDI, CDD, contrats aidés, etc), la catégorie socioprofessionnelle (artistes, cadres, ouvriers, employés).

Le spectacle vivant mobilise une multitude de métiers (près de 250 ont été répertoriés). Certains concernent quelques milliers de salariés (musicien, comédien, régisseur, technicien du son...), tandis que d'autres font référence à des spécialités rares (danseur étoile, régisseur d'orchestre, notateur, plumassier, perruquier posticheur...),

La branche du spectacle vivant est composée d'une mosaïque d'entreprises aux activités diverses (production, diffusion, accueil de spectacles, prestations de services). De plus, deux secteurs professionnels aux logiques économiques spécifiques cohabitent : l'un bénéficie du soutien des pouvoirs publics ou des organismes professionnels, l'autre repose sur l'initiative privée.

Les écoles d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication accompagnent vers les métiers du spectacle des étudiants à la vocation affirmée, qui ont généralement suivi un enseignement initial dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, mais également du cirque, des marionnettes, des arts de la rue ou des techniques du spectacle. Ces établissements forment essentiellement des interprètes, des enseignants et des techniciens du spectacle.

L'enseignement initial

Le ministère de la culture et de la communication exerce une tutelle pédagogique sur un réseau d'établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ces établissements ont pour mission principale la sensibilisation et la formation des amateurs. Certains dispensent également un cycle d'orientation professionnelle.

Le réseau est constitué par des conservatoires classés selon leur rayonnement territorial, dont les enseignements sont définis par les schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre.

Les formations supérieures

Elles conduisent le plus souvent :

→ vers un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'interprète : de musicien, de comédien, de danseur (les textes relatifs au métier d'artiste de cirque sont en cours d'élaboration), en lien avec une licence délivrée par une université.

De ce fait, le DNSP est intégré dans le schéma européen de l'enseignement supérieur (licence-master-doctorat) ;

→ vers des diplômes d'enseignant : diplôme d'État (DE) de professeur de musique, de professeur de danse, certificat d'aptitude (CA) de professeur de musique et de danse, et de directeur des conservatoires ;

→ vers d'autres diplômes d'établissement, notamment diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon délivrés à l'issue d'un cursus de 5 années d'études pour lesquels est en cours une reconnaissance au grade de master par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les conditions d'accès et les cursus d'études varient selon les établissements et les spécialités. Les diplômes nationaux supérieurs professionnels sont inscrits au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et peuvent être obtenus par la voie de la formation initiale ou continue, par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis de l'expérience.

Musique

La formation des interprètes

Les études s'effectuent :

→ Dans deux établissements publics, les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon qui rassemblent à eux deux plus de 2 000 étudiants :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.cnsmdp.fr

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables en fonction de la formation choisie. Des dérogations sont prévues pour accueillir les étudiants plus jeunes et particulièrement brillants.

LE CURSUS

Les études musicales, réparties au sein de neuf départements, sont organisées en 3 cycles :

Un 1^{er} cycle de trois ans conduit à l'obtention du DNSPM. La préparation de ce diplôme peut être associée à celle d'une licence délivrée par l'université, à Paris (Paris IV) et à Lyon (Lyon II). Un 2^e cycle de deux ans conduit à l'obtention d'un diplôme d'établissement pour lequel est en cours une reconnaissance au grade de master. Un 3^e cycle conduit à l'obtention d'un doctorat d'interprète de la musique en partenariat avec l'université. Le diplôme national supérieur professionnel de musicien se décline en deux spécialités : instrumentiste/chanteur et direction d'ensembles vocaux et instrumentaux.

Le CNSMD de Paris propose en outre une formation conduisant au diplôme de musicien-ingénieur du son. Les deux CNSMD dispensent également une formation aux métiers de la composition et de l'érudition.

→ Outre ces deux conservatoires, dans 6 établissements d'enseignement supérieur aujourd'hui habilités à délivrer le DNSP de musicien :

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris—Boulogne-Billancourt
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 70 64 00

Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Poitou-Charentes
10, rue de la Tête noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 21 79

Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Toulouse
12, place Saint-Pierre
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 32 88

Pôle d'enseignement supérieur de la musique Saint-Denis-Île-de-France
13, rue Léopold Réchossière
93000 Aubervilliers
Tél. : 01 48 11 04 60

Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne
36, rue Chabot Charny
21000 Dijon
Tél. : 03 80 58 98 91

Pôle interrégional d'enseignement supérieur musique de Bretagne-Pays de la Loire
32, rue Émile Péhant
44000 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
http://cefedem-ouest.org
(Ce pôle est en instance de création)

La formation des enseignants

Les enseignants et les musiciens-intervenants en milieu scolaire jouent un rôle important dans la transmission, l'enseignement des arts et la sensibilisation du plus grand nombre. En vue de garantir la qualité du service public de l'enseignement des arts et les réglementations en vigueur, le ministère de la culture et de la communication soutient leur formation, généralement avec les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux, par l'intermédiaire :

→ Des centres de formation des enseignants en musique (CEFEDEM et CESMD) dont les études conduisent à la délivrance du diplôme d'État de professeur de musique. Il s'agit, outre les établissements d'enseignement supérieur en musique en Bourgogne et Bretagne-Pays de la Loire et les CESMD de Poitou-Charentes et Toulouse, des établissements suivants qui ont vocation à faire partie d'un pôle d'enseignement supérieur :

CEFEDEM de Lorraine-Metz
2, rue de Paradis
BP 24081 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cefedem-lorraine.fr

CEFEDEM d'Aquitaine
19, rue Monthyon
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.cefedem-aquitaine.com

CEFEDEM d'Île-de-France Rueil-Malmaison
182/184, avenue Paul Doumer
91500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 96 20 00

CEFEDEM Rhône-Alpes Lyon
14, Palais Grillet - BP 2024
Tél. : 04 78 38 40 00
www.cefedem-rhonealpes.org

CEFEDEM Sud Aubagne
7, Bd Lakanal
13400 Aubagne
Tél. : 04 42 70 07 00
www.cefedem-sud.com

DEFEDEM Lille
Rue Alphonse Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 38 77 49
http://defedem-mairie-lille.fr

→ Des neuf centres de formation de musiciens-intervenants (CFMI), intégrés aux universités :

CFMI de l'université Lille III
Domaine universitaire du « Pont de Bois »
Rue du Barreau - BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 4173 11
http://cfmi.formation.univ-lille3.fr/

CFMI de l'université d'Orsay (Paris XI)
Université Paris-sud XI
91405 Orsay Cedex
Tél. : 01 69 15 62 80 - Fax : 01 69 15 45 49
http://www.cfmi.u-psud.fr/

CFMI de l'université de Poitiers
85, route du Deffend
86550 Mignaloux-Beauvoir
Tél. : 05 49 52 00 16 - Fax : 05 49 46 30 27
http://sha.univ-poitiers.fr/cfmi/

Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur, de professeur de musique, de professeur de danse, de professeur d'art dramatique, ainsi que le diplôme d'État de professeur de musique, de professeur de danse ou le diplôme d'État d'enseignement du théâtre peuvent être obtenus à l'issue d'un examen sur épreuves organisé par le ministère de la culture et de la communication. Ces diplômes permettent de se présenter aux concours donnant accès aux cadres d'emplois correspondants de la fonction publique territoriale.

CFMI de l'université Rennes II
Université Rennes 2
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 14 20 22 - Fax : 02 99 14 20 20
http://www.uhb.fr/cfmi/

CFMI de l'université Marc Bloch
Strasbourg
Université Marc Bloch
1, rue Froelich BP 186
67004 Sélestat
Tél. : 03 88 92 34

Institut de formation des musiciens
intervenants à l'école - Université Toulouse II
Le Mirail
5, allée Antonio Machado
31000 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 12 32 88
ifmi@univ-tlse2.fr

CFMI de l'université de Tours
Bel Air - La Guignière
37230 Fondettes
Tél. : 02 47 36 77 40
Fax : 02 47 42 21 38
cfmi@univ-tours.fr

CFMI de l'université Aix-Marseille
29, avenue Robert Schumann
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 95 32 40 / 04 42 95 32 60
cfmi@univ-provence.fr

→ Des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon qui dispensent des formations conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur et du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique.

La formation des interprètes

Les formations sont dispensées dans six établissements d'enseignement supérieur dont trois ont le statut d'établissement public.

→ Les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables, en fonction de la formation choisie (danseur, notateur du mouvement pour le CNSMDP), à partir de 14 ans pour les danseurs, de 21 ans pour les notateurs du mouvement.

LE CURSUS

En danse classique et en danse contemporaine, les études préparent au diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur à l'issue de 3 années d'études, avec en amont deux années de préparation à Paris et une année à Lyon. La dernière année du cursus est consacrée à la pratique de la scène et à l'insertion professionnelle. Les études menant au diplôme de notateur du mouvement durent de 2 à 4 années en notation Benesh ou en notation Laban.

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26

→ L'École de danse de l'Opéra national de Paris

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par le biais d'un stage dont l'accès est conditionné à une sélection, à l'issue duquel le stagiaire passe un examen d'entrée à l'école. Il existe deux types de stages, l'un de six mois (de janvier à juin) et l'autre d'un an (de septembre à juin) selon l'âge du stagiaire. Les candidats ayant dépassé l'âge d'admission et désirant parfaire leur formation de danse classique au sein de l'école sont soumis à une sélection particulière.

LE CURSUS

Les études durent six ans et les 3 dernières années de ce cursus conduisent au diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur. L'enseignement est pluridisciplinaire et comprend en plus des différents cours de danse (classique, caractère, contemporain, jazz et folklore), des cours complémentaires de musique, de mime, de comédie, de droit du spectacle, d'histoire de la danse ou encore d'anatomie ou de gymnastique. Les élèves sont répartis en six divisions filles et six divisions garçons. L'enseignement général (éducation nationale) est dispensé au sein de l'école, du CEI jusqu'au baccalauréat (filière L).

L'École de danse de l'Opéra national de Paris

20, allée de la Danse
92000 Nanterre
Tél. : 01 40 01 80 00

→ Les autres écoles d'enseignement supérieur
Outre les établissements publics mentionnés ci-dessus, l'enseignement supérieur en danse s'appuie sur un réseau d'écoles spécifiques, de statut associatif, sous le contrôle pédagogique de l'État. Elles délivrent le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) :

École supérieure de danse de Cannes Rosella-Hightower
21, chemin de Faissolle
06250 Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.cannesdanse.com

Centre national de danse contemporaine d'Angers
17, rue de la Tannerie
BP 50101 Angers Cedex 02
Tél. : 02 44 01 22 66
www.cndc.fr

École nationale supérieure de danse de Marseille

20, Boulevard Gabès
13417 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 71 03 03
www.ecole-danse-marseille.com
(Cette école est en instance d'habilitation)

La formation des enseignants

L'enseignement de la danse constitue une profession réglementée dont l'accès est subordonné à la possession de qualifications professionnelles déterminées, en particulier le diplôme d'État de professeur de danse. Dans ce cadre, cinq centres de formation des enseignants en danse (CEFEDEM et CESMD) et des centres privés sont habilités à dispenser la formation conduisant à ce diplôme au terme d'un cursus de deux ans en formation initiale.

CEFEDEM Aquitaine
19 rue Monthyon
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.cefedem-aquitaine.com

CEFEDEM Bretagne / Pays de la Loire
32 rue Émile Péhant
44000 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
www.cefedem-ouest.org

CEFEDEM Normandie
65 rue Orbe
76000 Rouen
Tél. : 02 32 76 07 08
www.cefedem-normandie.com

CESMD Poitou-Charentes
10 rue de la tête noire
BP 15
86001 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 60 21 79
www.cesmd-poitoucharentes.org

CESMD Toulouse
12, place Saint-Pierre
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 32 88
www.cesmd.toulouse.fr

Outre ces centres de formation, le centre national de la danse (CND) dispense des formations continues au diplôme d'État de professeur de danse et au certificat d'aptitude de professeur de danse à destination des danseurs pouvant justifier d'une activité professionnelle confirmée.
www.cnd.fr

Le conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Lyon dispense une formation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse (700 heures réparties sur 18 mois).
www.cnsmd-lyon.fr

La formation des interprètes

Elle est dispensée dans onze écoles d'enseignement supérieur :

→ Deux établissements publics sous tutelle du ministère de la culture :

Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)
2 bis, rue du Conservatoire
75009 PARIS
Tél. : 01 42 46 12 91

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par concours. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 26 ans au plus. Les candidats doivent détenir le baccalauréat (dispenses possibles) et justifier d'une formation théâtrale intensive suivie avec assiduité pendant au moins une année scolaire.

CURSUS

Les études durent trois ans et sont validées par le diplôme national professionnel (DNSP) de comédien. Chaque promotion compte trente élèves et quelques stagiaires étrangers sont admis chaque année. Les classes d'interprétation constituent la colonne vertébrale de l'enseignement dispensé. Il est enrichi d'autres cours de jeu (jeu masqué, jeu devant la caméra, jeu en anglais), de cours de danse, de travail sur la voix, de cours techniques, d'ateliers transversaux (histoire du théâtre, comédie musicale), de cours de culture générale théâtrale. En troisième année ont lieu des ateliers sous la direction de metteurs en scène invités.

École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg
1, avenue de la Marseillaise
BP 184/R5
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08
www.tns.fr

La particularité de cette école est double : son existence est indissociable de celle du théâtre national de Strasbourg, dont elle a toujours partagé les locaux et l'infrastructure. Sa logique pédagogique est celle de l'interdisciplinarité : elle forme au sein d'une même promotion des comédiens, des régisseurs, des scénographes, des dramaturges et metteurs en scène.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves sont recrutés par concours deux années sur trois. Chaque groupe comprend en moyenne 25 élèves : 12 en section jeu, 6 en section régie, 4 en section scénographie/costumes et 3 en section dramaturgie/mise en scène.

CURSUS

La scolarité dure trois ans. Elle alterne ou combine des cours hebdomadaires et des périodes intensives d'« atelier » dirigé par un intervenant. Les élèves scénographes, régisseurs, metteurs en scène et dramaturges effectuent également des stages à l'extérieur de l'école, sur des spectacles créés au TNS ou dans d'autres lieux. La particularité des ateliers de l'école est de former simultanément par un travail théâtral commun les élèves de toutes les sections qui sont ainsi amenés à participer ensemble, tout au long de leur scolarité, à une dizaine de projets artistiques très différents, qui leur donnent l'occasion d'expérimenter ce que sera leur place dans la création d'un spectacle.

→ Un établissement public sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur :

École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
4, rue Sœur Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05

Elle forme des comédiens, scénographes, costumiers, réalisateurs lumière, réalisateurs son, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. L'admission à la formation initiale se fait par voie de concours spécifique à chaque département de formation (administration, art dramatique, costumes, réalisation lumière, réalisation sonore, scénographie, écriture dramatique, mise en scène). Elle accueille une cinquantaine d'élèves chaque année. Les études durent trois ans après une entrée en formation correspondant à deux années d'enseignement supérieur.

→ Les autres écoles :
Outre les établissements publics mentionnés ci-dessus, l'enseignement supérieur du théâtre s'appuie sur un réseau de 8 écoles sous le contrôle pédagogique de l'État qui sont à ce jour habilitées à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien :

École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne
1, rue Saint-Hélier
35040 Rennes cedex
Tél. : 02 99 31 55 33
www.t-n-b.fr

École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine
Square Jean Vauthier
BP 7 - 33031 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 33 36 60
www.tnba.org

École régionale d'acteurs de Cannes
68, avenue du Petit Juas
06400 Cannes
Tél. : 04 93 38 73 30
www.erac-cannes.fr

École supérieure d'art dramatique de Montpellier
19, rue Lallemand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 05 40
www.montpellier-agglo.com

École de la Comédie de Saint-Étienne
7, avenue Émile Loubet
42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 25 01 24
www.comedie.de.saint-etienne.fr

École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas de Calais (EPSAD)
23-25 rue de Bergues
59000 Lille
Tél. : 03 20 00 72 64
www.epsad.fr

Académie théâtrale, école supérieure de théâtre en Limousin
Le Mazeau
87480 Saint-Priest-Taurion
Tél. : 05 55 37 93 93
www.theatre-union.fr

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris—Boulogne-Billancourt
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 70 64 00

Cirque

Il existe trois établissements d'enseignement supérieur en cirque :

Centre national des arts du cirque (CNAC)

1, rue du cirque
51 000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 21 80 44
www.cnac.fr

Académie Fratellini

Rue des Cheminots
Quartier Landy-France
93210 Saint-Denis La Plaine
www.academie-fratellini.com

Ces deux établissements délivrent un diplôme des métiers des arts du cirque (DMA), en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage à l'issue d'un cursus d'études de deux ou trois années. L'offre de formation du CNAC comprend également à l'issue de ce cycle, une année d'insertion professionnelle.

École nationale des Arts du Cirque

22, rue Jules Guesde
93110 Rosny-sous-Bois
www.enacr.com

Cette école délivre en deux ans un brevet artistique des techniques du cirque (BATC).

Un diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque est en cours d'élaboration. Sa mise en œuvre aura une incidence sur l'organisation de la filière de l'enseignement supérieur du cirque.

Marionnettes

L'école supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézière prépare tous les 3 ans une quinzaine d'élèves au diplôme des métiers d'art de la marionnette (DMA) et assure une formation continue dans ce domaine.

École supérieure nationale des arts de la marionnette

7, place Winston Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 56 44 55
www.marionnette.com

Arts de la rue

La FAI AR, formation avancée et itinérante des arts de la rue, propose à Marseille une formation, initiale et continue, dispensée en collaboration étroite avec des structures de création et de diffusion nationales et internationales. Elle s'adresse à des artistes qui ont choisi d'inscrire leur projet dans l'espace public.

FAI AR - La cité des Arts de la Rue

225, avenue des Ayalades
13105 Marseille
Tél. : 04 91 69 74 67

Métiers techniques du spectacle

ITEMM - Institut technologique européen des métiers de la musique

71, avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans - France
Tél. : 02 43 39 39 00
Tél. : 02 43 39 39 39
contact@itemm.fr
www.itemm.fr

→ L'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) forme aux métiers de la facture instrumentale (accord des pianos, fabrication, réparation, restauration en piano, instruments à vent, guitare et accordéon), de la régie du son (spectacle vivant, multimédia) et du commerce des produits musicaux (instruments de musique, disque, musique en ligne). Cet établissement unique à vocation internationale propose également des modules de formation continue, développe des projets de formation sur mesure, et apporte son expertise auprès de pays étrangers. Agréé pôle national d'innovation, il facilite la valorisation, l'observation et le développement des entreprises de ce secteur.

Centre national de formation d'apprentis facteurs d'orgues

21, rue des Fusiliers Marins
67714 Eschau
BP 30415 - Eschau - 67412
Illkirch Cedex
Tél. : 03 88 59 00 81
www.cnfafo-eschau.fr
cnfa.fo@cl-alsace.fr
Contact : Michaël Walther

→ Le Centre national de formation d'apprentis facteurs d'orgues à Eschau en Alsace, est unique en France. Géré par la Chambre de Métiers d'Alsace, il regroupe des apprentis de la France entière et prépare en alternance aux diplômes délivrés par l'Éducation nationale en facture d'orgues et tuyauterie en orgues.

Il dispose d'équipements techniques spécifiques (atelier de facture d'orgue, atelier de tuyauterie avec table à couler et raboteuse de feuille d'étain, et un grand orgue en salle de conférence).

Le facteur d'orgues est un artisan créateur qui peut s'exprimer au travers de la construction d'instruments neufs. Il peut être également un artisan restaurateur sachant s'adapter aux œuvres du passé qui lui sont confiées afin de ne jamais les dénaturer.

École nationale de lutherie

5, avenue Grailliet
BP 109
88500 Mirecourt Cedex
Tél. : 03 29 37 06 33

→ L'École nationale de lutherie de Mirecourt prépare, après la troisième, au brevet de technicien de facture instrumentale en lutherie et au diplôme des métiers d'art de lutherie.

→ Le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) de Bagnolet assure une centaine de formations continues par an (sur +/- 200 sessions) dans tous les domaines techniques (Plateau, Lumière, Son, Vidéo, Décor/accessoires, Régie, Prévention des risques) ainsi que pour l'administration de spectacle vivant et pour tous les métiers du secteur (régisseur, technicien, décorateur, directeur technique, machiniste, constructeur, pupitreur...).

Le CFPTS est par ailleurs le partenaire pédagogique du CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel (formation initiale en alternance) pour la partie spectacle vivant. Le CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel dispense, en formation initiale en apprentissage et en alternance sur deux ans, une formation générale technologique et pratique aux métiers du spectacle vivant, le CFA prépare avec le CFPTS au titre de régisseur de spectacle dans ses trois spécialités principales : plateau, lumière et son et prochainement au métier de technicien lumière. C'est une filière de formation à la fois diplômante et qualifiante.

→ L'Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS) est un organisme de formation continue émanant du théâtre public. Il est impliqué au niveau national et international dans la réflexion et le conseil sur les pratiques professionnelles. Chaque saison, l'ISTS propose un programme de formations originales aux techniques du spectacle vivant allant des formations diplômantes destinées aux cadres aux perfectionnements. Pour adapter au mieux ses formations aux attentes de la profession, l'ISTS confie ses enseignements à des praticiens en exercice, reconnus pour leur talent et pour leur volonté de s'impliquer dans la transmission des savoirs avec la plus haute exigence quant au respect des règles de l'art et des finalités artistiques de ces métiers. Certaines formations sont de préférence réalisées au sein de l'entreprise, en réunissant éventuellement des personnels de plusieurs employeurs, pour atteindre un plus haut degré d'efficacité.

Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS)

rue Portail-Bocquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
ists-info@ists-avignon.com

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle

92, avenue Gallieni,
92170 Bagnolet
Tél. : 01 48 97 25 16
contact@cfpts.com
www.cfpts.com

ADRESSES UTILES

Ministère de la culture et de la communication

62, rue Beaubourg
75003 Paris
Tél. : 01 40 15 88 62
www.culture.gouv.fr

Cité de la musique

→ Médiathèque
221, avenue Jean Jaurès
75019 Paris

Tél. : 01 44 84 45 00

<http://mediatheque.cite-musique.fr>

Ce centre d'informations musicales propose une base de données très riche sur tous les métiers de la musique et les formations qui y mènent. On y trouve aussi un annuaire des écoles de musique à Paris et une information sur les concours et les stages.

Centre national du théâtre (CNT)

134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85
www.cnt.asso.fr

Ce centre d'information, de documentation et de conseil sur le théâtre propose une base de données très riche sur tous les métiers du spectacle et les formations qui y mènent.

Centre national de la danse (CND)

1, rue Victor Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 27 27
www.cnd.fr

Le centre national de la danse propose à travers son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la présence de la cinémathèque de la danse dans ses locaux, un large éventail d'informations et de données sur les formations, les métiers de la danse et plus généralement sur l'ensemble du secteur chorégraphique. Le CND propose également des formations en danse à l'attention des artistes professionnels.

Hors les Murs

68, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 10 10
www.horslesmurs.asso.fr

HLM est le centre de ressources pour les secteurs des arts de la rue et des arts de la piste. Association nationale créée en 1997 à l'initiative du ministère de la culture pour assurer le développement du secteur des arts de la rue, sa mission a été étendue aux arts de la piste en 1996. Quatre activités principales sont assurées par l'association : la documentation, les éditions, le conseil, les études et les rencontres.

Informations et ressources pour les musiques actuelles (IRMA)

22, rue Soleillet
75980 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 15 11 11
www.irma.asso.fr

On accède depuis le site Internet de l'irma à toutes les informations concernant le Centre d'information du jazz (CIJ) qui est un centre de documentation pour professionnels et amateurs (établissements d'enseignement du jazz, structures et lieux de diffusion, de distribution et de programmation), le Centre d'information rock, chanson, hip hop, musiques électroniques (CIR) et le Centre d'information sur les musiques traditionnelles (CIMT) qui recense tout ce qui concerne les formations, les associations et l'insertion professionnelle dans le domaine des musiques traditionnelles.



ETUDIANT DU DÉPARTEMENT RÉALISATION SUR UN PLATEAU DE TOURNAGE DE LA FÉMIS — © IMANO

**CINÉMA
AUDIOVISUEL
MULTIMÉDIA**

Les métiers de l'image et du son

Les professions de l'image, du son et du multimédia sont nombreuses et variées. Acteur, scénariste, réalisateur, cameraman, preneur de son, monteur, décorateur, graphiste... se côtoient et collaborent pour réaliser des œuvres qui sont avant tout des œuvres collectives. Les technologies numériques ont apporté et apportent encore de profonds bouleversements tant dans la manière de travailler que dans la définition même des professions de l'image et du son. Il s'agit donc d'un secteur professionnel en pleine expansion mais aussi en pleine remise en cause de ses fondements.

Écoles spécialisées d'enseignement supérieur

La fémis École nationale supérieure des métiers de l'image et du son

La fémis assure un enseignement technique, artistique et culturel consacré aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Héritière de l'IDHEC, La fémis a été créée en 1986. Depuis 1998, c'est un EPIC, qui dépend du ministère de la culture et de la communication. Les quatre missions de La fémis sont les suivantes :

- la formation initiale et la formation continue ;
- la coopération avec les écoles et les établissements d'enseignement de l'audiovisuel à l'étranger ;
- la production, l'édition et la diffusion de films et de documents en relation avec la pédagogie de l'école ;
- la promotion et la diffusion de la culture cinématographique.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à La fémis se fait sur concours : 38 élèves sont admis chaque année dans le cursus principal, soit 4% des inscrits.

CURSUS ET DIPLÔME

La formation initiale à La fémis est composée d'un cursus principal articulé autour de sept départements : production, réalisation, scénario, image, son, décor, montage. La durée des études est de 4 ans répartis en trois cycles :
 → un 1^{er} cycle d'un an qui dispense une formation commune de base ;
 → un 2^e cycle de deux ans qui propose un enseignement spécialisé par département ;
 → un 3^e cycle d'un an, consacré à la réalisation d'un travail de fin d'études et débouche sur le diplôme.

La fémis accueille chaque année, sur concours, une quarantaine d'étudiants déjà titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2 et âgés de moins de 27 ans. Ce concours se déroule en trois temps : dossier d'enquête et analyse de films, épreuve par département, écrite et/ou orale, grand oral. Aux sept départements s'ajoutent deux enseignements spécialisés sélectionnés également par des concours spécifiques formant, l'un des scripts sélectionnées tous les deux ans (durée 24 mois), l'autre des distributeurs et exploitants de salles (durée 16 mois).

DIVERSITÉ

Dans le souci de s'ouvrir à une plus grande diversité sociale, La fémis a lancé en mars en 2007 un programme pour l'égalité des chances qui comporte deux volets. Le premier volet consiste à aller présenter l'école dans 68 lycées français appartenant aux zones relevant de l'éducation prioritaire avec des professeurs et des élèves de La fémis. Il s'agit de sensibiliser ces lycéens aux études artistiques et de leur montrer qu'elles sont à leur portée. Le second volet s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur issus de l'éducation prioritaire et qui souhaitent passer le concours. En juillet, est organisé un atelier « égalité des chances » qui permet à une vingtaine d'entre eux d'acquérir des connaissances générales sur le cinéma, notamment au travers de rencontres avec des professionnels et de la réalisation collective de petits films de fiction.

La fémis accueille actuellement 32% d'élèves boursiers (le taux est de 28% pour l'enseignement supérieur français).

FORMATION CONTINUE

La fémis propose des ateliers de formation continue aux professionnels. Les domaines abordés sont le documentaire (atelier documentaire et atelier documentaire européen Archidoc à base d'archives), le scénario (atelier scénario et atelier réécriture), la production en Europe, les fondamentaux de la réalisation (initiation).

COOPÉRATION INTERNATIONALE

La fémis a développé des partenariats avec des écoles de cinéma internationales :

→ **Université de Columbia (New York)** : l'accord d'échanges avec Columbia consiste à envoyer les 6 élèves scénaristes de troisième année durant 7 semaines à New York pour suivre un atelier d'écriture dirigé par l'auteur de cinéma et de théâtre Israël Horowitz. En retour, La fémis accueille 3 élèves producteurs en 4^e année à Columbia qui suivent pendant deux mois les cours avec les élèves de l'atelier/masterclass (programme franco-allemand) sur les co-productions européennes et la distribution internationale, ainsi que 2 élèves réalisateurs qui participent avec des élèves de 2^e année à l'exercice « Un plan » (un plan séquence en pellicule illustré par deux bandes sonores distinctes).

→ **NFTS (Londres)** : l'échange avec la NFTS (National Film and Television School) concerne les 2 élèves décorateurs de La fémis qui réalisent une maquette de décor de science fiction à partir d'un roman. La fémis accueille 3 élèves compositeurs de musique de films de la NFTS qui composent la bande sonore des films de 2^e année en 1 plan.

→ **ECAL (Lausanne)** : les élèves monteurs de 3^e année montent durant 6 semaines les films documentaires des élèves réalisateurs de l'ECAL. Pour la première fois en 2007, La fémis a accueilli des élèves monteurs de l'ECAL et de la ZHdK (Université d'art de Zurich) qui suivent pendant 3 semaines les cours du département montage.

→ **FUC (Buenos Aires)** : les élèves réalisateurs de 4^e année effectuent un séjour de 6 semaines dans cette école pour réaliser un documentaire. En retour, La fémis accueille 3 élèves en image de la FUC.

Par ailleurs, La fémis coopère avec de nombreuses écoles à l'étranger, soit pour proposer des modules de formation, soit pour effectuer des missions d'expertise et aider à la mise en place de formations au cinéma et à l'audiovisuel à l'étranger. Les principales coopérations concernent le Liban, Israël, le Burkina-Faso, le Maroc et l'Iran.

La fémis est membre du CILECT (Centre International de Liaison des Écoles de Cinéma et de Télévision) et du GEECT (Groupement Européen des Écoles de Cinéma et de Télévision) que préside, depuis 2006, Marc Nicolas, Directeur général de La fémis.

La fémis
6, rue Francœur - 75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.femis.fr

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

(voir le chapitre Arts plastiques, page 20)

Ina Sup, École supérieure de l'audiovisuel et du numérique

L'école supérieure de l'audiovisuel et du numérique a été créée par l'Institut national de l'audiovisuel en 2007. Elle délivre une formation spécialisée en audiovisuel avec deux filières : Gestion de patrimoines audiovisuels et numériques et Production audiovisuelle. L'école, installée au sein même de l'Ina, recrute une quarantaine d'étudiants chaque année (20 maximum par spécialité).

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats au concours doivent être titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 minimum et être âgés de 27 ans au plus. Ils sont sélectionnés sur la base d'un dossier puis sur épreuve écrite et entretien.

CURSUS ET DIPLÔME

L'école supérieure de l'audiovisuel et du numérique assure une formation en deux années d'études. Elle délivre un diplôme de niveau master (Bac+5).

Le programme repose sur :

→ un socle commun d'enseignements destinés à apporter une culture audiovisuelle, numérique et managériale (droit, économie, techniques audiovisuelles, histoire et management) ;

→ des enseignements fondamentaux et professionnels :

- liés à la gestion, la conservation et la valorisation de fonds audiovisuels et numériques dans la filière Patrimoine ;

- liés à la production d'œuvres audiovisuelles pour tous les écrans et sur tous les supports (fictions, documentaires, émissions, formats, contenus pour les médias numériques) dans la filière Production.

Ina Sup, école supérieure de l'audiovisuel et du numérique

Institut national de l'audiovisuel
4, avenue de l'Europe
94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 21 75
inasup@ina.fr - www.ina.fr

École nationale supérieure Louis Lumière

L'école nationale supérieure Louis Lumière est une école publique, placée sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dédiée aux métiers du cinéma, de la photographie et du son. Elle propose une formation initiale professionnalisante, à la fois théorique et pratique, technique et artistique. Elle participe également à des activités de recherche appliquée dans ses domaines de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque année, l'école accueille une cinquantaine d'étudiants (16 par option) de niveau Bac+2 ou titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures, âgés de moins de 27 ans et ayant réussi le concours d'entrée.

CURSUS ET DIPLÔME

L'école assure une formation de 3 ans et délivre un diplôme supérieur d'état (Bac+5) pour chaque option : photo (prise de vue et traitement des images), cinéma, son.

La scolarité comporte trois étapes :

→ la 1^{ère} année est consacrée à l'acquisition des fondamentaux et la maîtrise des différents matériels à travers la réalisation de travaux pratiques,

→ la 2^e année s'attache à l'approfondissement de ces connaissances par des cours théoriques et se concrétise par la réalisation de projets, de la conception à la production,

→ la 3^e année permet d'approfondir certains aspects des métiers auxquels les étudiants pourront prétendre et se termine par la réalisation d'un mémoire de recherche appliquée. Celui-ci comporte une partie théorique et une partie pratique qui lui est intimement liée. La réalisation du mémoire répond à un double objectif : l'insertion dans la vie professionnelle et l'orientation possible vers un travail de recherche.

Au cours de ces 3 années d'études, quelques moments forts sont consacrés à des conférences et des travaux pratiques spécifiques sous la direction de professionnels de renom.

Elle propose une formation supérieure spécialisée de deux ans, à la réalisation de films d'animation. L'école a obtenu en 2006 la reconnaissance du ministère de la culture et de la communication au titre de la loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques. Son titre de réalisateur-réalisatrice de film d'animation est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, au niveau I (JO du 7 février 2009).

CONDITIONS D'ADMISSION

Recrutement sur dossier constitué de travaux d'animation, suivi d'une épreuve et d'un entretien, destinés à des candidats d'au moins 23 ans possédant déjà une pratique ou une formation dans le domaine.

CURSUS ET DIPLÔME

Le programme repose à titre principal sur la réalisation de films ou de maquettes de films d'animation dans un cadre proche des réalités professionnelles. Les matières enseignées sont : réalisation, son, écriture, cinéma, culture générale, économie et statut du cinéma d'animation, dessin. À l'issue de la formation, les étudiants se voient remettre un titre de réalisateur de film d'animation.

École nationale supérieure Louis Lumière
7, allée du Promontoire
93161 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 48 15 40 10
com@ens-louis-lumiere.fr
www.ens-louis-lumiere.fr

Le Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEA)

Fondé en 1996, le conservatoire européen d'écriture audiovisuelle, a pour mission de former des scénaristes professionnels, tant pour le cinéma que pour la télévision, pour la fiction que l'animation, pour l'image réelle que l'image virtuelle. Le CEEA est financé et soutenu par l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le CEEA accueille chaque année quatorze candidats sélectionnés sur concours, de toutes nationalités et âgés de 20 à 40 ans. Le concours comprend deux étapes : une présélection sur dossier et des épreuves écrites et orales (la rédaction en six heures d'un synopsis et de scènes dialoguées sur des sujets imposés ainsi qu'un QCM de culture générale) et un entretien avec des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

CURSUS ET DIPLÔME

Le conservatoire assure une formation en deux ans. La première année est consacrée à l'approche de la réalité professionnelle et à l'acquisition des outils indispensables à la scénarisation. La seconde année est une année de spécialisation, d'approfondissement et de mise en application concrète des savoirs acquis en première année.

En 2007, la formation dispensée par le CEEA a été enregistrée au niveau I dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles, pour le titre de Scénariste (arrêté du 3 octobre 2007, JO du 13 octobre 2007).

Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 44 07 91 00
www.ceea.edu

École du film d'animation de La Poudrière

Elle propose une formation supérieure spécialisée de deux ans, à la réalisation de films d'animation. L'école a obtenu en 2006 la reconnaissance du ministère de la culture et de la communication au titre de la loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques. Son titre de réalisateur-réalisatrice de film d'animation est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, au niveau I (JO du 7 février 2009).

CONDITIONS D'ADMISSION

Recrutement sur dossier constitué de travaux d'animation, suivi d'une épreuve et d'un entretien, destinés à des candidats d'au moins 23 ans possédant déjà une pratique ou une formation dans le domaine.

CURSUS ET DIPLÔME

Le programme repose à titre principal sur la réalisation de films ou de maquettes de films d'animation dans un cadre proche des réalités professionnelles. Les matières enseignées sont : réalisation, son, écriture, cinéma, culture générale, économie et statut du cinéma d'animation, dessin. À l'issue de la formation, les étudiants se voient remettre un titre de réalisateur de film d'animation.

La Poudrière
La cartoucherie
Rue de Chony
26500 Bourg-lès-Valence
Tel. : 04 75 82 08 08
Contact@poudriere.eu
www.poudriere.eu

Les écoles d'arts plastiques

Les formations en trois et cinq ans conduisant au diplôme national d'arts plastiques (DNAP), au diplôme national d'arts et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) et pouvant donner accès aux métiers de la vidéo de création, de l'animation, de la décoration, du trucage, du costume, se déroulent dans nombre d'écoles d'arts plastiques.

(voir le chapitre Arts plastiques et la liste des écoles d'art page 20)

Les écoles du spectacle vivant

Plusieurs écoles comptent des départements dédiés à la scénographie, au décor, à la machinerie, au costume, à la régie lumière, à la régie son, dont les applications au spectacle enregistré sont fréquentes. On peut citer à ce titre l'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS) et l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT).

Les écoles de la musique et du son

Une connaissance approfondie de la musique et du son, en captation, en enregistrement et/ou en diffusion, trouve des applications dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Toutefois, à l'exception du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), la maîtrise technologique de ces applications est encore peu enseignée dans les établissements publics.

Le multimédia

La réalisation des œuvres multimédia se situe à la convergence de diverses pratiques technologiques (télécommunications, audiovisuel, informatique...) et de diverses expressions artistiques (cinéma, dessin, photographie, musique, littérature...). Elle réclame des compétences nouvelles aussi bien de ses créateurs ou concepteurs que de ses collaborateurs techniques : producteurs, graphistes, programmeurs, scénographes, iconographes, scénaristes, développeurs, compositeurs, juristes... À l'heure actuelle, ces professionnels sont le plus souvent confirmés dans l'une des disciplines requises et ils ont acquis, par la formation continue ou la pratique, les compétences complémentaires qui leur manquaient. Mais depuis quelques années, plusieurs lieux d'enseignement (universités, écoles d'art publiques et privées) de l'une ou l'autre de ces disciplines proposent des formations initiales et délivrent des diplômes du multimédia.

Formations relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Les formations et cursus sont extrêmement variés. À côté des écoles spécialisées, les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche proposent des formations en lycée ou en université.

En lycée, les sections de techniciens supérieurs (STS) préparent au brevet de technicien supérieur (BTS) audiovisuel. Ce diplôme national Bac+2 comporte cinq options : ingénierie des systèmes et exploitation des équipements, montage et post-production, métiers de l'image, métiers du son et gestion de la production.

En université, il existe plusieurs formations universitaires spécialisées dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. On peut consulter la liste des enseignements auprès d'une direction régionale des affaires culturelles (DRAC), d'un centre d'information et d'orientation (CIO) ou du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) à Paris ou dans les régions.

ADRESSES UTILES

Centre national de la cinématographie

12, rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc

8, rue des Trois Couronnes
75011 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

Cette association a été missionnée par le Centre national de la cinématographie (CNC) pour délivrer au public l'information la plus exhaustive sur les formations dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (formations universitaires, filières professionnelles, stages), pour conseiller en aidant à bâtir un projet professionnel le plus adapté à un niveau d'études et à trouver le financement pour les formations envisagées.



LIVRE

**BIBLIOTHÈQUES, DOCUMENTATION,
ÉDITION, LIBRAIRIE**

Les métiers du livre

Le développement d'Internet et des technologies numériques bouleverse depuis plus d'une décennie le monde du livre, tant en ce qui concerne les professionnels du secteur – bibliothèques, documentation, édition et librairie – représentant communément « la chaîne du livre », que l'auteur et le lecteur, acteurs, l'un et l'autre, à chacune des extrémités de la chaîne.

Cette profonde mutation, en ouvrant de nouvelles perspectives pour la diffusion des œuvres, du texte, du savoir mêlant l'écrit et d'autres médias, oblige chacun des professionnels à repenser son rôle, ses missions dans son propre champ d'activités, en interaction avec l'ensemble des professionnels.

Si les fondements mêmes des métiers du livre – sélection, diffusion, médiation, conservation, valorisation, recherche – demeurent, les pratiques professionnelles en sont intrinsèquement modifiées. Ces changements qui permettent de répondre aux nouveaux enjeux économiques et culturels sous-jacents, s'accompagnent d'une nécessaire adaptation des parcours de formations initiales et continues dans un secteur où la diversité des métiers offre un vaste choix de carrières.

Bibliothèques

LES STATUTS DES PERSONNELS

Les agents des bibliothèques peuvent relever de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou encore de la fonction publique de la Ville de Paris.

Les carrières des fonctionnaires d'État des bibliothèques sont gérées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Pour autant, les personnels des bibliothèques peuvent être affectés, notamment, au ministère de la culture et de la communication. Ils travaillent alors en administration centrale, en administration déconcentrée ou dans l'un des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre national du livre).

Les conservateurs d'État des bibliothèques peuvent être mis à disposition d'une des 54 villes qui disposent d'une bibliothèque municipale classée. Les agents des collectivités territoriales exercent leurs fonctions dans une bibliothèque municipale, dans une bibliothèque départementale de prêt ou de communauté de communes, ceux de la Ville de Paris dans l'une des bibliothèques du réseau de lecture publique parisien.

Il existe 6 corps dans la fonction publique de l'État :

- en catégorie A, les conservateurs généraux et les conservateurs des bibliothèques, les bibliothécaires ;
- en catégorie B, les bibliothécaires-adjoints spécialisés, les assistants des bibliothèques ;
- en catégorie C, les magasiniers des bibliothèques.

Il existe 5 cadres d'emplois dans la fonction publique territoriale :

- en catégorie A, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires ;
- en catégorie B, les assistants qualifiés et les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- en catégorie C, les adjoints territoriaux du patrimoine.

LES CONCOURS

Dans les deux fonctions publiques, les recrutements se font par voie de concours, organisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'accès à la fonction publique d'État.

Pour l'accès à la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels sera modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. En ce qui concerne les concours des bibliothèques, seule l'organisation des concours des conservateurs de bibliothèques relèvera du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ; les autres concours organisés antérieurement par le CNFPT sont transférés aux centres départementaux de gestion (CDG).

Les concours d'accès à la catégorie A des deux fonctions publiques sont ouverts aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme de 2^e cycle universitaire équivalent à la licence. Pour le recrutement en catégorie B, le baccalauréat est exigé. Pour le corps des bibliothécaires-adjoints spécialisés et pour le cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'études universitaires de sciences et techniques ou de diplômes spécialisés reconnus comme équivalents ou d'un diplôme universitaire de technologie dans l'option métiers du livre.

Enfin, en catégorie C, le recrutement se fait au niveau du brevet des collèges ou diplôme de niveau V pour les magasiniers principaux de 2^e classe des bibliothèques et les adjoints territoriaux de 1^{ère} classe du patrimoine ; les magasiniers des bibliothèques et les adjoints territoriaux du patrimoine de 2^e classe étant, quant à eux, recrutés directement, sans concours. La BnF organise son propre recrutement pour les magasiniers des bibliothèques de 2^e classe.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Les conservateurs d'État et territoriaux sont formés à l'ENSSIB pendant 18 mois. Cette formation comprend notamment des enseignements en histoire du livre, en informatique, en management, appliqués aux bibliothèques et en développement de projet culturel. Elle débouche sur le diplôme de conservateur des bibliothèques.

Après affectation, les bibliothécaires d'État suivent un an de formation à l'ENSSIB, en alternance. En ce qui concerne les assistants des bibliothèques (État), une formation initiale est prévue pendant leur année de stage.

Par ailleurs, les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 du 29 mai 2008 (J.O. du 1^{er} juin 2008) ont modifié les formations statutaires obligatoires des fonctionnaires territoriaux. Ce nouveau dispositif de formations obligatoires pour les agents de catégorie A, B et C comprend les formations d'intégration et les formations de professionnalisation.

Le CNFPT est chargé de leur organisation et de leur mise en œuvre à partir des états prévisionnels des effectifs et des plans de formation des collectivités. Il atteste l'intitulé, la durée et le type de formation suivie. Il revient à chaque collectivité de rappeler à ses agents leurs obligations en la matière.

CONCOURS D'ÉTAT

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction générale des ressources humaines

Bureau des concours,
des personnels administratifs,
techniques, sociaux
et de santé, des bibliothèques
et des ITRF
72, rue Régnault
75243 Paris Cedex 13
www.enseignementsup-
recherche.gouv.fr

CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
10-12, rue d'Anjou
75381 Paris Cedex 08
Tél. : 01 52 27 44 00
www.cnfpt.fr

Le CNFPT étant organisé par délégations régionales et centres de gestion, les renseignements peuvent être pris auprès de ces établissements
www.fncdg.fr

CONCOURS D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Mairie de Paris
→ **Bureau du recrutement**
2, rue Lobau
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 44 42
→ **Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia**
31, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 67 75
www.paris.fr (rubrique recrutements et concours)

Centre de documentation des bibliothèques de la Ville de Paris
(Centre de documentation sur les métiers du livre)
15 bis, rue Buffon
75005 Paris
Tél. : 01 55 43 25 15

Documentation

Les personnes qui ont suivi une formation dans le domaine de la documentation peuvent se présenter aux concours de la fonction publique d'État ou à ceux de la fonction publique territoriale.

STATUTS ET CONCOURS

Dans la fonction publique d'État, en catégorie A, il faut distinguer les professeurs de documentation, titulaires d'une licence de documentation et d'un CAPES en documentation, qui relèvent du ministère de l'éducation nationale (établissements d'enseignement), et les chargés d'études documentaires qui exercent des fonctions de documentation, soit dans les services des ministères de la culture, de l'éducation nationale (recherche pédagogique) et du secrétariat général du Gouvernement, soit, pour ceux issus du concours organisé par le ministère de l'équipement, dans les services de celui-ci ou des ministères autres que ceux mentionnés ci-dessus. En catégorie B, les secrétaires de documentation sont titulaires d'un baccalauréat et exercent leurs fonctions dans différents ministères.

Dans la fonction publique territoriale, la structure en cadres d'emplois a permis d'ouvrir des options dans les concours. Ainsi, aux concours d'accès aux cadres d'emplois des bibliothécaires territoriaux, des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des assistants, les concours comportent une option documentation.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

La formation initiale est assurée notamment par l'Institut national des techniques de la documentation qui délivre le diplôme supérieur de documentation et par des universités qui ont créé en leur sein des DUT, des DEUST option métiers du livre, des licences, des masters et doctorats spécialisés dans ce domaine.

Institut national des techniques de la documentation (INTD)
2, rue Conté
75003 Paris
Tél. : 01 40 27 25 16
http://intd.cnam.fr

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
17-21, boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Le champ de la formation tend à recouvrir la diversité des métiers du secteur de l'édition, qui requièrent à la fois des connaissances spécialisées et générales. Il existe ainsi quelques brevets de techniciens supérieurs (BTS). Les DUT et les DEUST ainsi que des licences et des masters, option métiers du livre, permettent d'accéder à des emplois dans le secteur de l'édition.

Par ailleurs, l'université de Paris XIII (Villetaneuse) qui avait créé un DESS des métiers de l'édition, a ouvert, entre autres, un master Édition et un master Commercialisation du livre. L'association Asfored qui forme aux métiers de l'édition, propose des cursus et des programmes de stages de formation initiale et de formation continue destinés aux professionnels et aux futurs professionnels. En partenariat avec l'ESCP-EAP, l'Asfored a également ouvert, en 1991, un mastère spécialisé de management de l'édition, formation diplômante de 3^e cycle pour les Bac +5 ; cette formation de haut niveau prépare aux métiers d'éditeur, de responsable d'édition et de chef de produit.

Librairie

L'université de Mulhouse, qui prépare à la licence de lettres modernes option librairie, a développé un enseignement universitaire spécifique pour les métiers de la librairie. De même que pour les métiers de l'édition, les DUT et les DEUST ainsi que des licences et les masters, option métiers du livre, peuvent constituer une bonne base pour les métiers de la librairie.

L'Institut national de formation de la librairie (INFL) prépare à un certificat d'employé de librairie, papeterie, presse (CAP) et à un brevet professionnel de libraire (BP). En coopération avec les universités, l'équipe de l'INFL intervient directement dans le cadre des options librairies dispensées dans certaines universités ou propose des orientations dans les autres. Il organise aussi des stages de formation continue qui s'adressent aux salariés et dirigeants d'entreprises du secteur ainsi qu'aux repreneurs et créateurs de librairies.

Le Centre de formation de commerciaux en librairie forme notamment les vendeurs responsables de rayon en librairie.

Édition

Université de Paris XIII (Villetaneuse)
UFR des sciences de la communication
99, avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. : 01 49 40 44 78 / 44 79
www.univ-paris13.fr

Asfored
21, rue Charles Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asfored.org

Syndicat national de l'édition
115, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
www.sne.fr

Université de Haute-Alsace (Mulhouse)
Faculté des Lettres et Sciences humaines
10, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 33 63 81
www.flsh.uha.fr

Institut national de formation de la librairie (INFL)
Tour Orion
12-16, rue de Vincennes
93100 Montreuil
Tél. : 01 41 72 79 79
www.infl.fr

Centre de formation des commerciaux de la librairie
10, avenue Paul Bert
51200 Épernay
Tél. : 03 26 51 62 00
http://pagesperso-orange.fr/cfcl/

ADRESSES UTILES

Pôle métiers du livre de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Médiadix
11, avenue Pozzo di Borgo
92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 40 97 98 75
www.u-paris10.fr/mediadix

Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS)
25, rue Claude Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 25 25
www.adbs.fr

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
17-21, boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Association des bibliothécaires français (ABF)
31, rue Chabrol
75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30
www.abf.asso.fr

Ministère de la culture et de la communication
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 73 35 / 74 16
www.culture.gouv.fr

Les métiers de la gestion et de la médiation

De profondes évolutions ont marqué le champ culturel ces dernières années. Elles sont dues notamment à l'accroissement et à la diversification des institutions culturelles et de leurs activités et à la complexité croissante des composantes économiques, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets culturels.

Leur gestion nécessite donc des compétences et des savoir-faire nouveaux, inséparables d'une bonne appréhension des enjeux artistiques et du développement culturel. Des métiers, des fonctions sont apparus et l'offre de formation pour ces nouveaux métiers de l'administration, de la gestion et de la médiation culturelles connaît un développement important.

Les formations

Elles sont principalement assurées par les universités. Il existe aujourd'hui de nombreuses filières universitaires de formation à finalité professionnelle dans le domaine artistique et culturel, qui abordent la dimension administrative de la vie culturelle : gestion, communication, expertise, médiation, développement culturel, documentation, édition, marché de l'art...

Ces fonctions professionnelles peuvent s'exercer au sein des structures les plus diverses : orchestres, théâtres, festivals, musées, bibliothèques, médiathèques, établissements d'enseignement artistique, services culturels et associations.

Dans le cadre de la mise en place du LMD (licence-master-doctorat), les formations à la gestion et à la médiation culturelles s'inscrivent dans le cadre des licences générales et des licences professionnelles (conception et mise en œuvre de projets culturels, métiers de la médiation, métiers de l'animation et du développement social et culturel...) et sont également très nombreuses dans le cadre des masters : direction de projets culturels, gestion des entreprises culturelles, développement culturel et tourisme, management culturel en Europe... Il est donc conseillé de s'informer directement auprès de chaque université sur les formations et les diplômes qu'elle propose.

Le ministère de la culture et de la communication (département des études, de la prospective et des statistiques) a conduit une étude en 2008 dont la synthèse peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>
rubrique publications, collection culture études

Les formations à l'administration et à la gestion de la culture, avril 2008.



- PARIS**
 → École de Chaillot
 → ENSA de Paris-Belleville
 → ENSA de Paris-La Villette
 → ENSA de Paris-Malaquais
 → ENSA de Paris-Val-de-Seine
 → École nationale supérieure de création industrielle - Les Ateliers
 → École nationale supérieure des arts décoratifs
 → École nationale supérieure des beaux-arts
 → Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris
 → Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
 → École de danse de l'Opéra national de Paris
 → École du Louvre
 → Institut national du patrimoine
 → École nationale supérieure des métiers de l'image et du son - La fémis
 → CFMI de l'Université Paris XI
 → Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt
- AUBERVILLIERS**
 → Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France
- BAGNOLET**
 → Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle
- BRY-SUR-MARNE**
 → Ina Sup
- CERGY-PONTOISE**
 → École nationale supérieure d'art
- MARNE-LA-VALLÉE**
 → ENSA
- ROSNY-SOUS-BOIS**
 → École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois
- RUEIL-MALMAISON**
 → École supérieure d'art de Rueil-Malmaison
 → Cefedem Île-de-France
- SAINT-DENIS**
 → Académie nationale contemporaine des arts du cirque - Annie Fratellini
- VERSAILLES**
 → ENSA

- DOM-TOM**
- LE PORT**
 → École des beaux-arts de la Réunion
- FORT-DE-FRANCE**
 → Institut régional d'art visuel

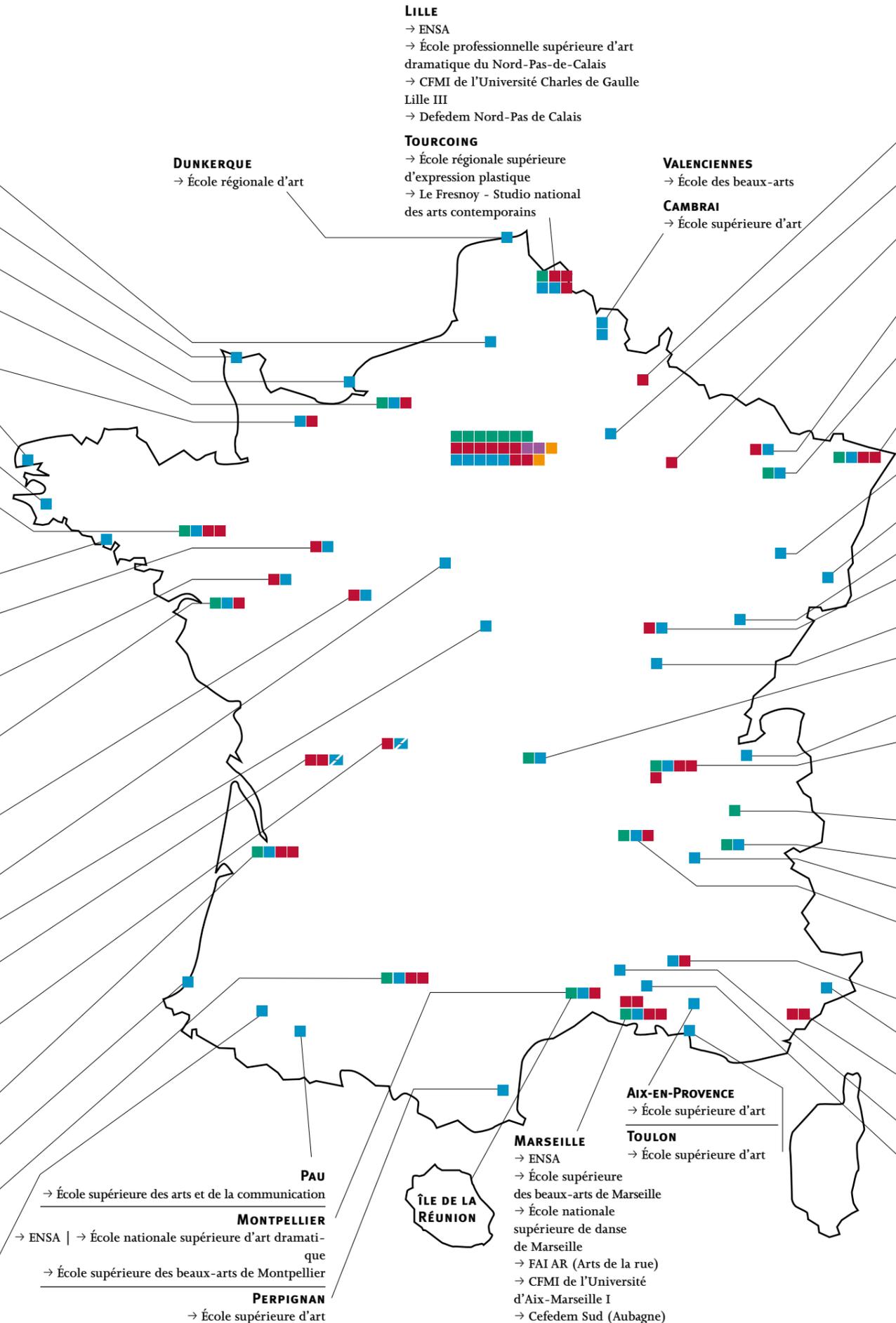
légende

- Architecture
- Arts plastiques
- Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles
- Patrimoine, musées
- Cinéma, audiovisuel, multimédia

ENSA : École nationale supérieure d'architecture
 Cefedem : Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique
 CESMD : Centre d'études supérieures de musique et danse
 CFMI : Centre de formation de musiciens intervenants
 ■ Établissement sur deux villes

Les écoles de l'enseignement supérieur Culture

- AMIENS**
 → École supérieure d'art et de design
- CHERBOURG-OCTEVILLE**
 → École supérieure des beaux-arts
- LE HAVRE**
 → École supérieure d'art
- ROUEN**
 → Cefedem de Normandie → École régionale des beaux-arts
 → ENSA de Normandie
- CAEN**
 → Cefedem de Normandie → École supérieure d'arts & médias
- BREST**
 → École supérieure d'art
- QUIMPER**
 → École supérieure des beaux-arts de Cornouaille
- RENNES**
 → École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne → ENSA de Bretagne → École des beaux-arts
 → CFMI Rennes II
- LORIENT**
 → École supérieure d'art
- LE MANS**
 → Institut technologique européen des métiers de la musique → École supérieure des beaux-arts
- ANGERS**
 → Centre national de danse contemporaine (CNDC) → École supérieure des beaux-arts
- NANTES**
 → Cefedem interrégional Bretagne-Pays de la Loire, Nantes et Saint-Brieuc → ENSA → École régionale des beaux-arts
- TOURS**
 → École supérieure des beaux-arts → CFMI de l'Université de Tours
- ORLÉANS**
 → Institut d'arts visuels
- BOURGES**
 → École nationale supérieure d'art
- POITIERS**
 → École supérieure de l'image de Angoulême/Poitiers → CESMD de Poitou-Charentes → CFMI de l'Université de Poitiers
- LIMOGES**
 → École supérieure de théâtre → École nationale supérieure d'art de Limoges /Aubusson
- BORDEAUX**
 → École supérieure de théâtre de Bordeaux → ENSA → Cefedem Aquitaine → École des beaux-arts
- BIARRITZ**
 → École supérieure d'art des Rocalles
- PAU**
 → École supérieure des arts et de la communication
- TOULOUSE**
 → ENSA → CESMD → École supérieure des beaux-arts → CFMI de l'Université de Toulouse le Mirail
- TARBES**
 → École supérieure d'art et céramique



- LILLE**
 → ENSA
 → École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais
 → CFMI de l'Université Charles de Gaulle Lille III
 → Defedem Nord-Pas de Calais
- TOURCOING**
 → École régionale supérieure d'expression plastique
 → Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains
- VALENCIENNES**
 → École des beaux-arts
- CAMBRAI**
 → École supérieure d'art
- CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**
 → École supérieure nationale des arts de la marionnette
- REIMS**
 → École supérieure d'art et de design
- CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**
 → Centre national des arts du cirque
- METZ**
 → École des beaux-arts
 → Cefedem Lorraine
- NANCY**
 → ENSA → École nationale supérieure d'art
- STRASBOURG**
 → ENSA → École supérieure des arts décoratifs
 → École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg → CFMI de l'Université Marc Bloch Strasbourg II
- ÉPINAL**
 → École supérieure d'art (École de l'image)
- MULHOUSE**
 → Le Quai, école supérieure d'art
- BESANÇON**
 → École régionale des beaux-arts
- DIJON**
 → École nationale supérieure d'art → Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne
- CHALON-SUR-SAÔNE**
 → École media art
- CLERMONT-FERRAND**
 → ENSA → École supérieure des beaux-arts
- ANNECY**
 → École d'art de la communauté d'agglomération d'Annecy
- LYON**
 → École nationale des beaux-arts → ENSA
 → Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon → Cefedem Rhône-Alpes → CFMI de l'Université de Lyon II
- L'ISLE-D'ABEAU**
 → Grands Ateliers de l'Isle-d'Abreau
- GRENOBLE**
 → ENSA → École supérieure d'art
- VALENCE**
 → École régionale des beaux-arts
- SAINT-ÉTIENNE**
 → ENSA → École de la Comédie de Saint-Étienne → École régionale des beaux-arts
- AVIGNON**
 → École supérieure d'art → Institut supérieur des techniques du spectacle
- NICE**
 → École nationale supérieure d'art de Nice - Villa Arson
- CANNES**
 → École régionale d'acteurs de Cannes → École supérieure de danse Rosella Hightower
- NÎMES**
 → École supérieure des beaux-arts
- ARLES**
 → École nationale supérieure de la photographie
- MARSEILLE**
 → ENSA → École supérieure des beaux-arts de Marseille → École nationale supérieure de danse de Marseille → FAI AR (Arts de la rue) → CFMI de l'Université d'Aix-Marseille I → Cefedem Sud (Aubagne)
- TOULON**
 → École supérieure d'art
- ÎLE DE LA RÉUNION**

Adresses utiles

Ministère de la culture et de la communication

Secrétariat général
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 78 40
www.culture.gouv.fr

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 55 55 90 90
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

168, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
www.onisep.fr
→ rechercher la liste des délégations régionales

Centre d'information et d'orientation / Médiacom

168, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
→ rechercher l'adresse du CIO
le plus proche de votre domicile

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

101, quai Branly
75740 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 49 12 00
→ rechercher le Centre régional d'information
jeunesse le plus proche
→ consulter également le site
monorientationligne.fr

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

10-12, rue d'Anjou
75381 Paris Cedex 08
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr
→ rechercher la liste des délégations régionales



CONCEPTION : PINEUS-CORPORATE.FR / PHOTOGRAPHIES : © JEAN-MARIE MONTIERS (ARCHITECTURE) - © OLIVIER AGID - © JÉRÔME BOHÉE - © LAURA HENNO - © ESAM - © LAURENT BAUDE - © NICOLE PRIOU - © OLIVIER ANSELOT - © PAUL TAJON - © ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS DE CERGY-PONTOISE
© MARCO INTONAS - © ARCHIVES NATIONALES - © CISMOP - PATRICK MESSINA.

